

COMMUNE
DE
VILLENUEVE-
LA-GARENNE
92390

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 35
Membres présents : 26
Membres représentés : 5
Membres absents : 4
Membres votants : 31

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi huit février à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Pascal PELAIN Maire, par convocations postées le vendredi 2 février 2024 et par voie dématérialisée le même jour, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle des fêtes de la Ville de Villeneuve-la-Garenne sous la présidence de son Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne,

Mme. Carine BANSEDE, M. Frédéric RARCHAERT, Mme. Khady FOFANA, Mme. Leïla LARIK, M. Alain-Xavier FRANÇOIS, Mme. Sandrine HERTIG, M. Bachir HADDOUCHE, M. Kiran GURUNG, M. Lachen BAYLAL Maires-adjoints.

Mme. Monique LABORNE, M. Mohamed AMAGHAR, Mme. Mirtha HENRIOL, M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, Mme. Fatma SERIR, M. Salah KOBBI, M. Larbi OUHAMMOU, Conseillers municipaux délégués.

Mme. Eduarda PINTO-RODRIGUEZ, Mme. Joanna MOHAMED, M. Gaoussou KEITA, Mme. Rolande CHAVANE, M. Jérémie LAGARDE, M. Abdelaziz BENTAJ, Mme. Emmanuelle RASSABY, M. Gabriel MASSOU, Mme. Eve NIELBIEN, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. Arnaud PERICARD, Maire-adjoint, donne pouvoir à M. Lahcen BAYLAL,
Mme. Fatima AAZIZ, Maire-adjointe, donne pouvoir à Mme Leïla LARIK,
Mme. Zoubida KHATTALA, Maire-adjointe, donne pouvoir à Mme Mirtha HENRIOL,
M. Erick PELEAU, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. Jérémie LAGARDE,
Mme. Mariam KANTE, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. Pascal PELAIN.

ABSENTS :

M. Christophe DOUAY, Conseiller municipal,
Mme. Yaël LEVY, Conseillère municipale,
M. Abdel AIT OMAR, Conseiller municipal,
Mme. Sandrine PAYET, Conseillère municipale.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Fatma SERIR, Conseillère municipale déléguée, désignée en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Modification des horaires de pause méridienne pour les écoles élémentaires Jean Moulin

A et B

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20240208-2024-02-08-4-DE
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024

MADAME FOFANA EXPOSE AU CONSEIL

Que les écoles élémentaires Jean Moulin A et B ont intégré des écoles provisoires en septembre 2021. Ces écoles modulaires partagent un réfectoire commun équipé en self de 160 places assises ce qui représente une capacité inférieure à ce qu'elles avaient dans leurs anciens bâtiments,

Qu'afin de faciliter ce temps de pause méridienne, les équipes pédagogiques (personnel communal et personnel Education Nationale) ont dès la rentrée de septembre 2021 étudié ensemble des modalités pour permettre aux enfants de déjeuner dans de bonnes conditions et de reprendre les cours de l'après-midi sans retard,

Qu'une nouvelle organisation, présentée en conseil d'école, a été proposée et approuvée, avec une modification des horaires de ces deux écoles,

Que cette modification, reconduite pour les années scolaires suivantes (2022/2023 et 2023/2024) a été validée chaque année, à la demande de la Ville de Villeneuve-la-Garenne, par le Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale (DASEN),

Que cette particularité devant perdurer dans les prochaines années scolaires tant que les écoles resteront dans cette configuration architecturale, le DASEN a demandé par son courrier du 8 novembre dernier, d'adopter une délibération du conseil municipal actant définitivement ces horaires de manière pérenne,

Qu'elle sera proposée au Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) et qu'il ne sera plus nécessaire alors de faire une demande de dérogation chaque année.

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation,

Vu l'avis de la commission des finances du 6 février 2024,

Vu le courrier du directeur des services départementaux de l'éducation nationale du 8 novembre 2023,

Où l'exposé complet de Madame FOFANA,

Et après en avoir délibéré.

APPROUVE

Les horaires ci-dessous :

Entrée à : 8h30 pour tous les élèves,
Midi sortie à : 11h30 CP/CE1 et 11h45 pour les CE2/CM1/CM2,
Entrée après-midi à : 13h15 CP/CE1 et 13h30 pour les CE2/CM1/CM2,
Sortie après-midi à : 16h15 pour tous les élèves,

Pour les deux écoles élémentaires Jean Moulin A et B.

DIT

Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20240208-2024-02-08-4-DE
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024

notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7CRPA).

Que la présente délibération municipale pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site télerecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Pascal PELAIN

Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand-Paris

COMMUNE
DE
VILLENEUVE-
LA-GARENNE
92390

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 35
Membres présents : 26
Membres représentés : 5
Membres absents : 4
Membres votants : 31

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi huit février à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Pascal PELAIN Maire, par convocations postées le vendredi 2 février 2024 et par voie dématérialisée le même jour, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle des fêtes de la Ville de Villeneuve-la-Garenne sous la présidence de son Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne,

Mme. Carine BANSEDE, M. Frédéric RARCHAERT, Mme. Khady FOFANA, Mme. Leïla LARIK, M. Alain-Xavier FRANÇOIS, Mme. Sandrine HERTIG, M. Bachir HADDOUCHE, M. Kiran GURUNG, M. Lachen BAYLAL Maires-adjoints.

Mme. Monique LABORNE, M. Mohamed AMAGHAR, Mme. Mirtha HENRIOL, M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, Mme. Fatma SERIR, M. Salah KOBBI, M. Larbi OUHAMMOU, Conseillers municipaux délégués.

Mme. Eduarda PINTO-RODRIGUEZ, Mme. Joanna MOHAMED, M. Gaoussou KEITA, Mme. Rolande CHAVANE, M. Jérémie LAGARDE, M. Abdelaziz BENTAJ, Mme. Emmanuelle RASSABY, M. Gabriel MASSOU, Mme. Eve NIELBIEN, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. Arnaud PERICARD, Maire-adjoint, donne pouvoir à M. Lahcen BAYLAL,
Mme. Fatima AAZIZ, Maire-adjointe, donne pouvoir à Mme Leïla LARIK,
Mme. Zoubida KHATTALA, Maire-adjointe, donne pouvoir à Mme Mirtha HENRIOL,
M. Erick PELEAU, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. Jérémie LAGARDE,
Mme. Mariam KANTE, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. Pascal PELAIN.

ABSENTS :

M. Christophe DOUAY, Conseiller municipal,
Mme. Yaël LEVY, Conseillère municipale,
M. Abdel AIT OMAR, Conseiller municipal,
Mme. Sandrine PAYET, Conseillère municipale.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Fatma SERIR, Conseillère municipale déléguée, désignée en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

MADAME FOFANA EXPOSE AU CONSEIL

Que la Villeneuve-la-Garenne dispose de 13 écoles inégalement réparties sur son territoire,

Qu'elles ont une capacité d'accueil très diverses,

Qu'en raison de la baisse démographique, les écoles maternelles connaissent une baisse significative du nombre d'inscrits en petite section, et donc des fermetures de classes,

Que toutefois, le dédoublement des classes de grandes sections, des classes de CP et de CE1 a eu pour conséquence un investissement de l'ensemble des locaux disponibles,

Que les nouvelles constructions de logements sur ces dix dernières années déséquilibrent les effectifs des écoles, notamment dans les écoles élémentaires,

Que les deux écoles Jules Verne sont particulièrement saturées avec 22 classes chacune, ne permettant pas d'ouvrir de nouvelles classes,

Qu'en revanche, au Nord, les quatre écoles élémentaires ont des effectifs plus faibles et des capacités en locaux pour de nouvelles classes,

Que des livraisons de logements neufs sont programmées pour les trois prochaines années, et au-delà, alors qu'en revanche, la livraison de nouvelles écoles ne pourra pas se faire dans ce même laps de temps,

Qu'il est donc nécessaire de rééquilibrer les effectifs, en modifiant à la marge la sectorisation scolaire, ce qui répond également à une demande de l'Education Nationale,

Que ces modifications ont été présentées aux directeurs d'école et que les parents d'élèves élus en ont été informés.

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation notamment et notamment l'article 212-7,

Vu l'avis de la commission des finances du 6 février 2024,

Considérant qu'une réunion de concertation avec l'Education Nationale a été organisée le 12 janvier 2024,

Considérant qu'une réunion de concertation avec les parents d'élèves élus a été tenue le lundi 29 janvier 2024,

Considérant que dans les communes qui ont plusieurs écoles publiques, le ressort de chacun de ces écoles est déterminé par délibération du conseil municipal,

Considérant la nécessité de mettre à jour la sectorisation en lien avec les nouvelles constructions,

Considérant l'intérêt d'équilibrer la répartition des effectifs en maternelle et en élémentaire par une modification de la sectorisation scolaire,

Considérant que la Ville de Villeneuve-la-Garenne a le souci d'assurer la sécurité, le bien-être et le confort de travail des élèves en veillant à une bonne adéquation des capacités d'accueil des locaux scolaires, du nombre de postes d'enseignants mis à disposition et des effectifs scolaires,

Considérant que les évolutions démographiques et urbaines nécessitent des adaptations des secteurs scolaires afin de répondre à ces enjeux,

Considérant que ces modifications ne concerneront que :

- Les élèves qui intégreront un cours préparatoire en septembre 2024 (ainés) s'ils n'ont pas de fratrie déjà scolarisés en élémentaire afin de ne pas les séparer,
- Les premières scolarisations dans une école de la Ville (nouveaux habitants, première scolarisation du premier enfant...) à partir de septembre 2024,

Où l'exposé complet de Madame FOFANA,

Et après en avoir délibéré.

DECIDE

D'adopter le rééquilibrage de la sectorisation scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville de Villeneuve-la-Garenne, pour la rentrée de septembre 2024 conformément aux cartographies et à la liste des rues concernées jointes à la présente délibération, pour les nouveaux élèves,

D'autoriser Monsieur le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de présente délibération,

D'autoriser Monsieur le Maire à accorder à titre exceptionnel des dérogations.

DIT

Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7CRPA).

Que la présente délibération municipale pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site télérécourse citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Pascal PELLISSIER

Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand-Paris

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20240208-2024-02-08-5-DE
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024

SECTEURS SCOLAIRES 2024-2025

Rues	Mat	Elém
Acacias, allée des	Verne	Verne
Ampère, Allée	Verne	Verne
Anciennes Ecoles, Rue des	Perrault	Verne
Appert Gaston	JM	JM
Arbre 40 Ecus, rue de l'	JM	JM
Artois Rue	Fontaine	Verne
Asnières 1 à la fin Quai	Perrault	Verne
Augustins rue et allée	Perrault	Verne
Avenir, Rue de l'	JM	JM
Barbusse Henri, Rue	JM	JM
Berlioz Hector	Verne	Verne
Berry(+5bis et 7 nouveaux BÂT)	Fontaine	Verne
Berthelot Marcellin, Avenue	C	C
Bongarde, Rue de la	JJ	Verne
Bouleaux Blancs, Rue des	JM	JM
Brossolette Pierre, Rue	Perrault	Verne

Camus Albert, Square	C	C
Chabrier Emmanuel, Allée	Verne	Verne
Chaillon, Rue	C	C
Ch. de Gaulle, Boulevard		
du 1 au 10	JM	JM
du 9, 15, 17, 19, 35 et 80	JM	JM
le n° 37, 47, 49	C	C
42-44-46	JM	JM
du 252 au 268	C	C
115 (cirque)	Delaunay	C
du 272 au 302	C	C
Ch. De Gaulle, place	C	C
Chemin des Reniers, Avenue du	JJ	Verne
Claudet Paul, Square	C	C
Coubertin Pierre de , Avenue	C	C
Curie (Pierre et Marie), Mail	C	C

Daniel impasse	Perrault	Verne
Daudet Alphonse	JM	JM
Debussy Claude, Allée	Perrault	Verne
Descartes René, Allée	Verne	Verne
Dupont du Chambon, Rue	JM	JM

Fauré Gabriel	Perrault	Verne
Fd de la Noue du 2 au 40	Perrault	Verne
du 42 à la fin + impairs	Verne	Verne
Fosse aux Astres Allée	JM	JM
Fosse aux Astres rue	JM	JM

Galliéni Bd + Villa	Perrault	Verne
Galliéni Bd 33-35-37	JJ	Verne
Galliéni Bd 53 55 57	JJ	Verne
Gard Roger Martin du, Square	C	C
Gast, Camille du Rue	J J	Verne
Gauguin Paul, allée	Delaunay	JM
Gay Lussac Louis, Allée	Verne	Verne
Giraudoux Jean, Square	C	C
Guillemain Arthur, Allée	Perrault	Verne

Haut de la Noue n° pairs	Verne	Verne
Haut de la Noue n° impairs	JJ	Verne
Herbé Paul, Avenue	C	C

Jean Jaurès, Avenue	JJ	V
Jouvet Louis, Square	C	C

La Litte, chemin de	JJ	Verne
Lavoisier Antoine, Allée	Verne	Verne
Lebon Philippe, Avenue	SD	C
Le Dudal Noël, Rue	C	C
Legendre, impasse	Perrault	Verne

Rues	Mat	Elém
Lilas Impasse	Perrault	Verne
Longue Bertrane, Avenue de la	JJ	Verne
Lumière Frères, Allée des	Verne	Verne

Malraux André, Place	Verne	Verne
Manet Edouard, Rue	Perrault	Verne
Av 8 Mai 1945	C	C
Milliard Mathilde, Rue	JM	JM
Morizot Berthe, allée	Delaunay	JM
Moulin de Cage, Quai	JJ	Verne

Nanteuil (Mme de), Rue	Delaunay	JM
Nobel	C	C
Normandie, Allée de	Perrault	Verne
Novembre (11), Rue	Perrault	Verne

Parc Chanteraines et cirque	C	C
Pascal Blaise, Allée	Verne	Verne
Pasteur	Verne	Verne
Philippe Gérard, Square	C	C
Pointet, Rue	Perrault	Verne
Pompidou Georges, Avenue	C	C
Ponant, Avenue du		
du 1 au 17 et du 2 au 24	Delaunay	JM
du 19 à la fin et du 26 à la fin	Delaunay	C
Prévot Roger, Mail		
du 2 au 4 (pairs)	Delaunay	JM
du 1 au 7 (impairs)	Delaunay	C

Rarchaert, Villa	JM	JM
Ravel Maurice, Rue	Perrault	Verne
Redoute, Avenue de	Delaunay	C
Robert Homère, Rue	Perrault	Verne

St Exupéry du 1 au 7, Allée	C	C
St Exupéry du 8 à la fin, Allée	C	C
St Paul, allée	Perrault	Verne
Ste Claire Deville	C	C
Ste Marie, Villa	JM	JM
Sangnier Marc, Avenue	JJ	Verne
Signac Paul, Rue		
du 1 au 21 et du 2 au 18	Delaunay	C
du 23 au 45 et du 18 bis au 30	Delaunay	JM
Sisley les 40, 41, 42, 43	Delaunay	JM
Sisley, quai	JM	JM
Sorbiers aux Oiseaux, rue des	JM	JM

Tassigny (Maréchal de Lattre de)	C	C
Tilleuls, place	JM	JM
Tremble, Rue du	JM	JM

Verdun, Avenue		
du 38 au 42 pairs	JM	JM
du 60 au 80 pairs	Fontaine	C
du 1 au 7 impairs	JM	JM
du 37 au 45 impairs	Verne	Verne
du 47 au 57 impairs	Fontaine	C
du 59 au 61 impairs	C	C
du 75 à la fin impairs	JJ	Verne
Vieux Chemin de St Denis, Av	JJ	Verne
Villa Caillebotte	JM	JM
Voie Promenade		
n° pairs (dont 112 et 114)	Verne	Verne
n° impairs (sauf 113 et 115)	Verne	Verne
98, 100, 102, 104, 113 et 115	Fontaine	Verne
92	Fontaine	C

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20240208-2024-02-08-5-DE
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024

COMMUNE
DE
VILLENEUVE-
LA-GARENNE
92390

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 35
Membres présents : 26
Membres représentés : 5
Membres absents : 4
Membres votants : 31

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi huit février à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Pascal PELAIN Maire, par convocations postées le vendredi 2 février 2024 et par voie dématérialisée le même jour, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle des fêtes de la Ville de Villeneuve-la-Garenne sous la présidence de son Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne,

Mme. Carine BANSEDE, M. Frédéric RARCHAERT, Mme. Khady FOFANA, Mme. Leïla LARIK, M. Alain-Xavier FRANÇOIS, Mme. Sandrine HERTIG, M. Bachir HADDOUCHE, M. Kiran GURUNG, M. Lachen BAYLAL Maires-adjoints.

Mme. Monique LABORNE, M. Mohamed AMAGHAR, Mme. Mirtha HENRIOL, M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, Mme. Fatma SERIR, M. Salah KOBBI, M. Larbi OUHAMMOU, Conseillers municipaux délégués.

Mme. Eduarda PINTO-RODRIGUEZ, Mme. Joanna MOHAMED, M. Gaoussou KEITA, Mme. Rolande CHAVANE, M. Jérémie LAGARDE, M. Abdelaziz BENTAJ, Mme. Emmanuelle RASSABY, M. Gabriel MASSOU, Mme. Eve NIELBIEN, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. Arnaud PERICARD, Maire-adjoint, donne pouvoir à M. Lahcen BAYLAL,
Mme. Fatima AAZIZ, Maire-adjointe, donne pouvoir à Mme Leïla LARIK,
Mme. Zoubida KHATTALA, Maire-adjointe, donne pouvoir à Mme Mirtha HENRIOL,
M. Erick PELEAU, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. Jérémie LAGARDE,
Mme. Mariam KANTE, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. Pascal PELAIN.

ABSENTS :

M. Christophe DOUAY, Conseiller municipal,
Mme. Yaël LEVY, Conseillère municipale,
M. Abdel AIT OMAR, Conseiller municipal,
Mme. Sandrine PAYET, Conseillère municipale.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Fatma SERIR, Conseillère municipale déléguée, désignée en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Bilan annuel des cessions et des acquisitions immobilières réalisées par la Ville pour
l'année 2023

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20240208-2024-02-08-6-DE
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024

MONSIEUR FRANCOIS EXPOSE AU CONSEIL,

Que l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les collectivités territoriales (*communes de plus de 2000 habitants*) doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières,

Que ce bilan est annexé au compte administratif et comporte outre la délibération, le tableau des cessions et acquisition immobilières effectuées en 2023,

Que le tableau annexé à la présente délibération détaille les cessions et acquisition pour l'année 2023.

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2241,

Vu l'avis favorable de la commission technique en date du 5 février 2024,

Où les explications de Monsieur FRANCOIS,

Et après en avoir délibéré.

APPROUVE

Le bilan annuel ci-joint des cessions et acquisition immobilières réalisées par la Ville pour l'année 2023.

DIT

Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (article L.411-7 du code des relations entre le public et l'administration).

Que la présente délibération municipale pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site télerecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Pascal PELAIN

Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris

BILAN DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES OPÉRÉES PAR LA COMMUNE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE POUR L'ANNEE 2023

TYPE DE DOSSIER	TYPE DE BIEN	VENDEUR/ACQUEREUR	ADRESSE	REF, CADASTRALES	DESIGNATION SOMMAIRE DE L'OPERATION	PRIX	DELIBERATION N° ET DATE
CESSION	Immeuble bâti	SCCV VILLENEUVE BONGARDE T2	17 avenue Marc Sangnier	N 182	Réalisation d'un ensemble mixte de logements et de bureaux par Sogeprom et Vinci	2 400 000,00	n°11/0416 du 6 octobre 2022
CESSION	Immeuble bâti	SCCV VILLENEUVE VILLAGE BONGARDE	79 boulevard Gallieni, 4-10 avenue du vieux chemin Saint-Denis, 11 avenue Marc Sangnier	N 77, N 136, N 250, N 251, N 247, N 249	Réalisation d'un programme de construction à destination de commerces, d'activités et de ferme urbaine par Sogeprom et Vinci	4 780 680,00	n°31/0458 15 décembre 2022
ACQUISITION	Pavillon	Madame GAUDINO BRIGITTE	2 bis impasse Daniel	I 79	Réaménagement du centre-ville, emplacement réservé n°5 du PLU	127 500,00	n°17/0495 6 avril 2023
ACQUISITION	Terrain non-bâti	SUEZ	Chemin de la Litte	N 111	Elargissement rue Camille Du Gast	30 000, 00	n°16/0255 7 octobre 2021

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20240208-2024-02-08-6-DE
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024

COMMUNE
DE
VILLENEUVE-
LA-GARENNE
92390

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 35
Membres présents : 26
Membres représentés : 5
Membres absents : 4
Membres votants : 31

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi huit février à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Pascal PELAIN Maire, par convocations postées le vendredi 2 février 2024 et par voie dématérialisée le même jour, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle des fêtes de la Ville de Villeneuve-la-Garenne sous la présidence de son Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M M. Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne,

Mme. Carine BANSEDE, M. Frédéric RARCHAERT, Mme. Khady FOFANA, Mme. Leïla LARIK, M. Alain-Xavier FRANÇOIS, Mme. Sandrine HERTIG, M. Bachir HADDOUCHE, M. Kiran GURUNG, M. Lachen BAYLAL Maires-adjoints.

Mme. Monique LABORNE, M. Mohamed AMAGHAR, Mme. Mirtha HENRIOL, M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, Mme. Fatma SERIR, M. Salah KOBBI, M. Larbi OUHAMMOU, Conseillers municipaux délégués.

Mme. Eduarda PINTO-RODRIGUEZ, Mme. Joanna MOHAMED, M. Gaoussou KEITA, Mme. Rolande CHAVANE, M. Jérémie LAGARDE, M. Abdelaziz BENTAJ, Mme. Emmanuelle RASSABY, M. Gabriel MASSOU, Mme. Eve NIELBIEN, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. Arnaud PERICARD, Maire-adjoint, donne pouvoir à M. Lahcen BAYLAL,
Mme. Fatima AAZIZ, Maire-adjointe, donne pouvoir à Mme Leïla LARIK,
Mme. Zoubida KHATTALA, Maire-adjointe, donne pouvoir à Mme Mirtha HENRIOL,
M. Erick PELEAU, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. Jérémie LAGARDE,
Mme. Mariam KANTE, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. Pascal PELAIN.

ABSENTS :

M. Christophe DOUAY, Conseiller municipal,
Mme. Yaël LEVY, Conseillère municipale,
M. Abdel AIT OMAR, Conseiller municipal,
Mme. Sandrine PAYET, Conseillère municipale.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Fatma SERIR, Conseillère municipale déléguée, désignée en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Communication du rapport 2023 en matière de développement durable au sein de la
commune de Villeneuve-la-Garenne

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20240208-2024-02-08-7-DE
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024

MONSIEUR FRANCOIS EXPOSE AU CONSEIL

Que la loi n° 2010-788 en date du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle II », dans son article 255, impose aux maires des communes de plus de 50 000 habitants de présenter *« préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation »*,

Que le décret n° 2011-687 en date du 17 juin 2011 précise le contenu et les principales modalités d'élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable. Par ailleurs, une circulaire du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, en date du 3 août 2011, apporte également des précisions sur la mise en œuvre de ce dispositif,

Que le rapport en question doit prendre en compte les cinq finalités du développement durable mentionnées à l'article L.110-1-III du code de l'environnement depuis la loi dite « Grenelle II » :

- Lutte contre le changement climatique,
- Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- Epanouissement des êtres humains,
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations,
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables,

Qu'il comporte un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité territoriale, d'une part, et un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire, d'autre part,

Que le rapport doit, en outre, comporter une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes. Cette analyse peut être élaborée à partir du cadre de référence des Agendas 21 locaux, à savoir : la stratégie d'amélioration continue, la participation, l'organisation du pilotage, la transversalité des approches et l'évaluation partagée,

Que le rapport en matière de développement durable au sein de la commune de Villeneuve-la-Garenne dresse, conformément aux prescriptions décrites ci-dessus, un bilan de l'action, passée et à venir, de la Ville à cet égard,

Que la loi du 4 août 2021 vise à assurer la cohérence des politiques publiques et des objectifs poursuivis aux niveaux local, national et international avec ceux de l'Agenda 2030 pour le développement durable : elle contribue à faire évoluer le rapport de développement durable en introduisant l'Agenda 2030 et ses 17 objectifs de développement durable en tant que cadre de référence commun.

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L.2311-1-1 et D.2311-15,

Vu la loi n° 2010-788 en date du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, et notamment son article 255,

Vu le décret n° 2011-687 en date du 17 juin 2011, relatif au rapport en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Vu la circulaire ministérielle en date du 3 août 2011, en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Vu la loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales,

Vu le rapport en matière de développement durable au sein de la commune de Villeneuve-la-Garenne, et ceci, préalablement aux débats d'orientation budgétaire,

Vu l'avis favorable de la commission technique en date du 5 février 2024,

Où les explications complètes de Monsieur FRANCOIS,

Et après en avoir délibéré.

PREND ACTE

De la communication du rapport 2023 en matière de développement durable au sein de la commune de Villeneuve-la-Garenne.

PRECISE

Que le rapport est joint à la présente délibération.

DIT

Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification ou de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7CRPA).

Que la présente délibération municipale pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site télerecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification ou de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Pascal PELAIN



**Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller Délégué de la Métropole du Grand Paris**

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20240208-2024-02-08-7-DE
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024



Rapport sur la situation en matière de Développement Durable au sein de la commune de Villeneuve-la-Garenne

Année 2023

Date de publication : 27/02/2024
Accusé de réception en préfecture
de Villeneuve-la-Garenne le 27/02/2024
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024

Sommaire

Préambule	3
1. Contexte et objectifs	3
1. Vers une ville durable	4
1. Une démarche globale enclenchée il y a plus de 10 ans	4
2. Des projets d'aménagement ambitieux	5
2. Un cadre de vie à préserver	9
1. En favorisant les déplacements alternatifs dans le respect des usages	9
3. En favorisant la biodiversité des espaces verts et son appropriation	12
4. En contribuant à réduire la production de déchets et en améliorant la propreté urbaine	13
5. En protégeant les populations des risques et pollutions	15
3. La performance énergétique à améliorer	17
1. En optimisant les équipements publics	17
2. En accompagnant la transition de l'habitat	19
3. En optimisant l'éclairage public	20
4. L'animation du territoire, support d'éducation au développement durable	21
1. A travers l'éducation et la santé	21
2. A travers la vie locale	24
3. A travers le dynamisme économique	29
5. Une exemplarité à renforcer	31
1. En déclinant les démarches éco-responsables internes	31
2. En s'appuyant sur la commande publique	31
3. En déployant la dématérialisation et les outils informatiques	31
4. En optimisant le télétravail	32
5. En réduisant l'impact des déplacements	32

Préambule

1. Contexte et objectifs

Le présent rapport fait état d'une synthèse des actions, politiques et programmes publics de la collectivité au regard des cinq finalités définies par le Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agenda 21 (élaboré en 2006 et reconnu sur le plan législatif par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement).

Les cinq finalités du développement durable :

- Lutte contre le changement climatique,
- Préservation de la biodiversité et protection des milieux et des ressources,
- Epanouissement de tous les êtres humains,
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations,
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Différentes actions ont été menées : la sollicitation des services avec le soutien des référents développement durable et l'actualisation du rapport développement durable 2022.

1. Vers une Ville durable

1. Une démarche globale enclenchée il y a plus de 10 ans

En 2011, la Ville a approuvé son Agenda 21 local, composé de 5 orientations, déclinées en 150 actions, dont environ 130 ont été amorcées ou réalisées (Bilan développement durable 2018).

En 2018, la collectivité a enclenché une redynamisation de cette démarche afin de favoriser la transversalité et la globalité. Des instances de suivi ont alors été créées, notamment un **groupe de référents développement durable**.

Fin 2019, le plan d'action a été partagé, investissant 6 Objectifs du Développement Durable, des 17 adoptés par les 193 Etats membres des Nations Unies en 2015.



Faits marquants 2023 :

La quinzaine de référents développement durable s'est réunie tous les 2 mois. Leur rôle consiste à relayer les objectifs de la démarche au sein des directions, partager les actions menées par les services, porter des actions transversales par exemple sur l'écocitoyenneté et participer à la préparation des temps forts tels que l'élaboration du présent rapport ou la préparation de la Semaine européenne du développement durable. Notamment, ils ont élaboré une **charte des bonnes pratiques** ou charte des écogestes dans le cadre du plan de sobriété.

La Ville a participé pour la 3ème année consécutive à la **Semaine européenne du développement durable**, qui s'est déroulée du 18 septembre au 8 octobre. Différentes animations ont été proposées :

- A destination des habitants : un World Clean-up Day (avec une cinquantaine de participants et 235 kg ramassés), la projection de 2 films, un atelier Fresque du Climat, une balade urbaine sur la Prévention des inondations autour de l'installation des repères de crue,
- A destination des structures : la formation Potagers annuelle pour les enseignants, des ateliers « école oasis » pour les élèves du péri-scolaires de l'école élémentaire Coubertin pour recueillir leurs attentes et ressentis sur le projet,
- A destination des agents : l'affichage de la charte des écogestes dans les structures et l'organisation de défis autour de la charte (13 équipes ont participé, représentant 54 agents).

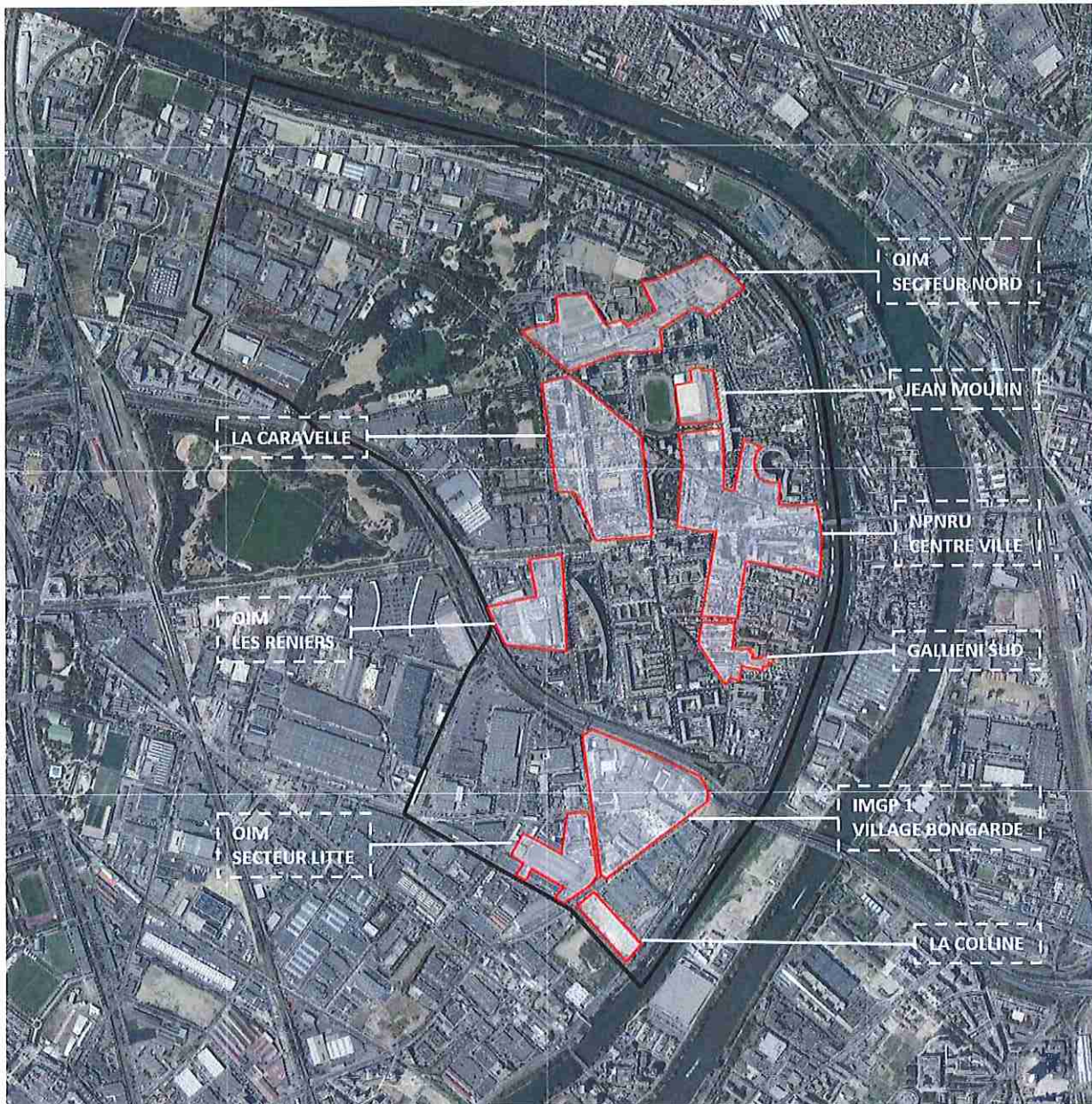
Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, l'EPT Boucle Nord de Seine a signé avec l'ADEME un Contrat d'Objectif Territorial et proposé aux communes-membres de s'inscrire dans le programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique.

Par délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2023, Villeneuve-la-Garenne s'est engagée dans ce programme, pour le référentiel Climat-Air-Energie. Cette démarche lui permettra de structurer et de renforcer sa réponse aux enjeux du défi climatique.

En projet pour 2024 :

- Maintenir et renforcer la dynamique du groupe des référents DD par le déploiement d'actions autour de la charte des écogestes,
- Concrétiser et décliner la mise en œuvre de la démarche Territoire Engagé pour la Transition Ecologique,
- S'inscrire dans la Semaine européenne du DD 2024 et déployer des actions lors d'événements communaux, nationaux ou mondiaux.

2. Des projets d'aménagement ambitieux



La Ville souhaite promouvoir ses ambitions environnementales et conforter sa politique d'intégration de développement durable dans ses projets d'aménagement. Les projets s'appuieront sur les grands enjeux dégagés par le profil développement durable de la commune autour de 4 axes :

- la ville-parc,
- la ville économe,
- le vivre-ensemble,
- l'économie solidaire.

La Ville a un rôle essentiel à jouer dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et cela passe par l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments, la réduction des émissions de carbone dans la mobilité, une conception intelligente de la densité, la végétalisation des espaces, la réduction et la valorisation des déchets, etc...

Au travers de ces divers aménagements, la Ville doit garantir le bien-être de ses habitants et usagers. Le renouvellement souhaité participera plus particulièrement à l'amélioration des logements, du cadre de vie

et à la résilience de la ville. Il s'agit notamment de renforcer la cohésion sociale et la solidarité, d'assurer la mixité fonctionnelle et sociale des différents quartiers, la création d'espaces de détente et d'échange agréables et sains.

Différents outils participent au renforcement de ces objectifs :

- **La Charte pour l'aménagement et la qualité architecturale**
Villeneuve-la-Garenne a pour ambition d'accompagner le futur développement urbain de son territoire. Aussi, une charte pour l'aménagement et la qualité architecturale a été élaborée à destination des promoteurs, bailleurs et aménageurs. Conçue en concertation avec l'appui du CAUE 92 et de l'ARC, elle a été signée le 31 janvier 2020 par plus de 30 promoteurs, aménageurs et bailleurs, et continue d'être signée par d'autres partenaires dont leur souhait est de se mobiliser en faveur du développement territorial.
- **Le conventionnement avec CERQUAL**
Par ailleurs, en avril 2021 la Ville a conventionné avec CERQUAL afin de créer une certification territorialisée basée sur la création d'un référentiel qualité pour les futures opérations de logements, constitué du référentiel existant NF Habitat HQE et des éléments spécifiques liés à la Charte pour l'aménagement et la qualité architecturale.

Différents projets du territoire contribuent au développement de Villeneuve-la-Garenne :

- **Le futur quartier du boulevard Gallieni**

Le long du boulevard Gallieni, la Ville envisage, en partenariat avec l'EPFIF, de concevoir un nouveau quartier. La programmation porte sur la réalisation d'environ 500 logements de formes et de natures différentes dans le respect des nouvelles normes environnementales, ainsi que la création d'un espace vert permettant de mieux gérer les eaux pluviales. Témoin du passé agricole de la ville, la ferme Gallieni va être préservée et réhabilitée en restaurant.

Faits marquants 2023 :

- Lancement de la consultation pour désigner un opérateur et un architecte qui seront chargés de la conception de cette opération,
- Dépôt du permis pour la réhabilitation et l'aménagement de la ferme Gallieni.

- **Le projet NPNRU du centre-ville (Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine)**

Après la réalisation des études préalables (de 2017 à 2020), le projet est entré dans sa phase opérationnelle, avec la démolition de la barre Emmaüs en 2021. La Ville envisage la réalisation d'une opération mixte logements, équipements, commerces intégrant des normes environnementales ambitieuses, ainsi que la création de surfaces d'espaces verts : parc, noues végétales et plantation d'arbres.

En attendant la réalisation du projet soumis à Déclaration d'Utilité Publique, la ville a installé un marché provisoire afin de pouvoir déconstruire l'ancien marché et en reconstruire un nouveau d'ici 2025.

Cette opération prévoit de nouvelles voies, la reconfiguration de cellules commerciales dans la galerie du Mail, la réalisation d'une médiathèque de 3 000 m² et un projet d'accueil d'entreprises sur 1 000 m².

Faits marquants 2023 :

- Ouverture du marché provisoire, inauguré le 11 décembre 2022 (1 250 m² de superficie, 24 commerçants alimentaires sous la halle et 40 commerçants volants à l'extérieur),
- Lancement des études de maîtrise d'œuvre du nouveau marché,
- Finalisation de la démolition de l'ancien marché (Groupe de suivi de chantier).

- **Le projet NPNRU de la Caravelle**

La Ville en partenariat avec le territoire Boucle Nord de Seine et l'ANRU ont repris les études préalables sur le site de la Caravelle afin de poursuivre la dynamique de rénovation urbaine et de résidentialisation dans une perspective de préparer la bascule sociale du quartier.

Les objectifs de mutation sont les suivants :

- Intégrer une meilleure mixité sociale à l'intérieur du quartier par des démolitions et des reconstructions

- pour déconcentrer le parc social,
- Poursuivre le maillage du quartier permettant de l'ouvrir sur le reste de la ville avec notamment le prolongement de la voie promenade jusqu'au quartier Jean Moulin,
 - Changer l'image et l'attractivité du quartier en déstigmatisant ce quartier d'habitat social et en requalifiant les espaces verts.

Faits marquants 2023 :

- Finalisation des études pré-opérationnelles pour le projet NPNRU de la Caravelle,
- Démarrage de la phase de relogement des premiers locataires impactés par les démolitions

- **La Bongarde – Site lauréat de l'appel à projet « Inventons la Métropole du Grand Paris »**

La Ville a proposé le secteur de la Bongarde en pleine mutation à l'appel à projet « Inventons la Métropole du Grand Paris ». Le « Village Bongarde » mené par le groupement Sogeprom-Vinci a été lauréat en 2017. Pour dynamiser et transformer ce secteur, la Ville a plusieurs ambitions :

- Diversifier les activités présentes avec notamment la création d'une ferme urbaine,
- Créer de la mixité fonctionnelle (en autorisant et favorisant la construction de logements),
- Favoriser la connexion de ce secteur avec les quartiers d'habitation situés au nord de l'autoroute A86.

Faits marquants 2023 :

- Préfiguration des travaux de la ferme urbaine,
- Démarrage des travaux de la première tranche des logements avenue Marc Sangnier,
- Transfert des locataires de l'hôtel d'entreprises dans un équipement communal en Centre-ville, ceci permet d'optimiser les biens de la Ville et de leur faciliter l'accès aux commerces et au transport.

- **L'extension sud du Qwartz**

Le centre commercial inauguré en 2014 accueille 8 millions de visiteurs et sa fréquentation est en constante augmentation. Dans sa partie, un projet de logement est en cours avec la construction de 644 appartements, une crèche, des commerces. Le projet dénommé "La Colline" est composé d'une coulée verte d'environ 20 mètres de large qui comprendra 110 arbres matures et de hautes tiges favorisant un cadre de vie agréable pour les habitants et les visiteurs. Tous les balcons (d'une superficie généreuse), seront dotés d'un arbre.

Le remaniement de ces quartiers, actuellement en zone d'activités, vers des quartiers plus résidentiels avec l'amélioration des espaces extérieurs et la désimperméabilisation des sols contribuera à diminuer la chaleur en ville.

- **L'opération Jean Moulin**

Le secteur Jean Moulin est en phase de réflexion avec notamment l'objectif de favoriser de meilleures connexions est-ouest et nord-sud, de créer de nouveaux équipements (écoles et gymnase) répondant à des normes environnementales ambitieuses afin de réduire les dépenses énergétiques de la Ville.

Faits marquants 2023 :

- Achèvement de la démolition de l'école Jean Moulin en janvier 2023 (Groupe de suivi de chantier).

- **L'opération d'intérêt métropolitain**

Avec la perspective des jeux olympiques de 2024, Villeneuve-la-Garenne a obtenu l'enfouissement de deux des lignes à haute tension sur les quatre la traversant.

La libération du foncier (32 ha) permettra de rééquilibrer l'offre de logements sur la commune, mais aussi de répondre aux objectifs du Programme Local de l'Habitat conformément aux demandes de l'État et de la Métropole du Grand Paris, souhaitant respectivement la construction de 80 et 190 logements par an pour répondre aux besoins des franciliens. Cette opération d'envergure doit s'intégrer dans le calendrier des nombreuses autres opérations sur la ville. Pour ce faire, la municipalité a mis en place avec l'Etat un Projet Partenarial d'Aménagement.

Faits marquants 2023 :

- Finalisation de l'étude urbaine contractualisée au travers du Projet Partenarial d'Aménagement avec l'objectif de scénariser la prospective du développement et de la mutation de certains secteurs de la ville sur les 20 prochaines années,

- Poursuite des études Mobilités, Revalorisation des quais de Seine (esquisse finalisée) et Renaturation.

Après son lancement officiel par délibération du conseil de territoire de l'EPT Boucle Nord de Seine en avril 2021, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est entrée en construction opérationnelle en 2022, avec différentes étapes de concertation.

En projet pour 2024 :

- Désignation d'une équipe promoteurs-architectes pour la réalisation de l'opération Gallieni sud,
- Lancement de la consultation pour la désignation d'une Maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet du Centre-ville,
- Poursuite de la concertation sur le projet de la Caravelle,
- Poursuite des études contractualisées dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement (notamment les études de vulnérabilité du territoire au risque inondation et mobilité),
- Lancement d'une étude urbaine et concertation sur le secteur Jean Moulin,
- Poursuite des travaux de la 1ère tranche de l'opération IMGP (réalisation de la ferme urbaine et de 88 logements),
- Lancement de la concertation sur le secteur de l'Opération d'Intérêt Métropolitain Nord,
- Démarrage des travaux du nouveau marché.

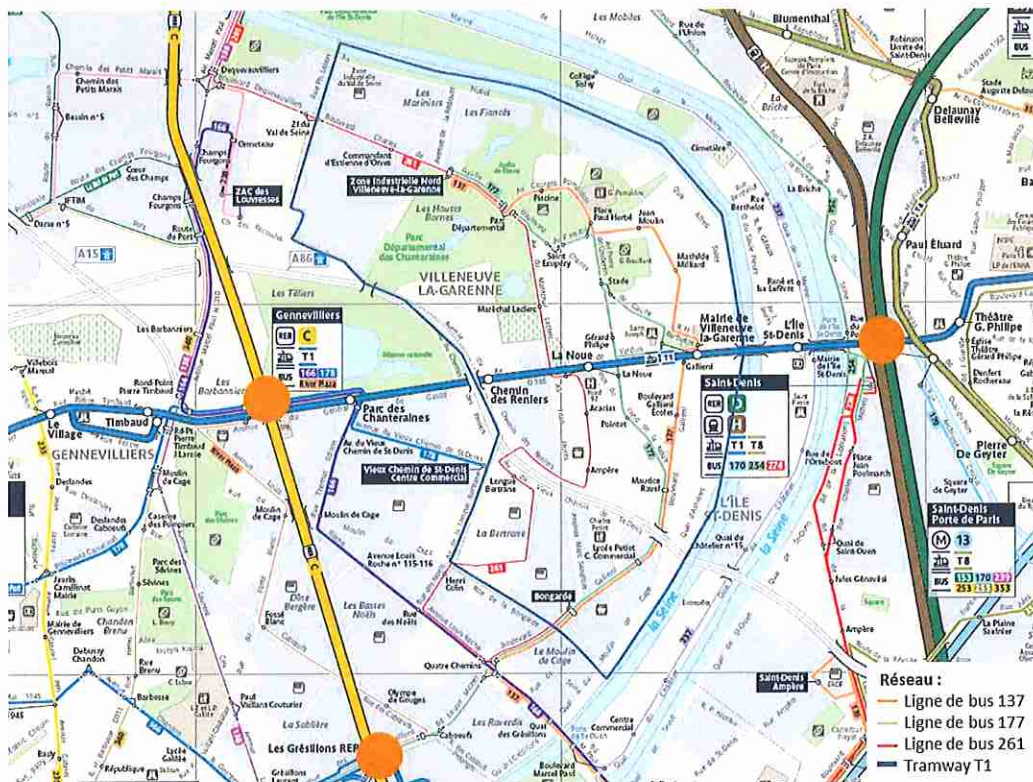
2. Un cadre de vie à préserver

1. En favorisant les déplacements alternatifs dans le respect des usages

1. Les déplacements en transport en commun

En l'absence de transport lourd sur le territoire, le réseau de bus et le tramway T1 permettent de le connecter aux gares à proximité :

- La gare de Saint-Denis desservie par le RER D et la ligne H du réseau Transilien,
- Les gares de Gennevilliers et des Grésillons desservies par le RER C,
- La station de métro des Courtilles à Asnières desservie par la ligne 13.



Réseau ferré et de bus – Extrait site RATP (avril 2023)

Toutefois, ce réseau est très utilisé aujourd'hui au point d'arriver à saturation. Les transports en commun restent quand même le moyen de transport préféré des Villenogarennois pour les trajets domicile-travail. La modernisation du T1 prévue à l'horizon 2024, changement des rames suite à l'allongement des stations en Seine-Saint-Denis, permettra d'améliorer sensiblement les conditions de circulation des voyageurs.

Au regard des projets urbains majeurs, qui entraîneront une augmentation des logements et des activités, la Ville et ses partenaires, doivent d'ores-et-déjà anticiper l'arrivée d'une nouvelle population et réfléchir notamment à une mixité des modes de déplacement.

Faits marquants 2023 :

- Lancement d'une étude pour envisager la création d'une navette locale,
- Poursuite des échanges avec les partenaires pour améliorer les déplacements des Villenogarennois,
- Suivi de l'étude Mobilité dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement.

2. Les déplacements piétons et cyclistes

Villeneuve-la-Garenne est une ville des courtes distances - petite superficie et faible relief, facilitant les déplacements à pied ou à vélo. Par exemple, un trajet de 20 minutes permet de parcourir la ville du nord au sud. Plus de 70% des déplacements internes à la commune se font à pied.

Au fur et à mesure des projets de réhabilitation ou de création de voirie, la commune donne une place croissante aux vélos et aux piétons. L'intégration d'itinéraires cyclables lors des projets de voirie conséquents est désormais systématique.

En mai 2021, le **schéma d'intention cyclable** a été finalisé présentant des orientations d'aménagement qui seront mises en œuvre suivant une planification pluriannuelle en cohérence avec les projets d'aménagements de la Ville.

Le schéma cyclable s'est construit en adéquation avec les plans vélo supra-communaux :

- du Conseil départemental (adopté en 2021) dont le linéaire RD9 / RD998 constitue un axe prioritaire à aménager,
- de la Métropole du Grand Paris, dont la future ligne 2 traverse la ville par l'avenue de Verdun,
- du RER V qui passe à proximité du territoire.

L'EPT a quant à lui enclenché son schéma des mobilités actives territorial à l'automne 2022.

Faits marquants 2023 :

- Approbation par le Conseil municipal du schéma d'intention cyclable et de l'enclenchement des travaux pour réaliser des itinéraires vélo structurants avec l'aménagement en priorité de l'itinéraire Voie Promenade permettant une desserte nord-sud du territoire, des quais de Seine au centre commercial Quartz,
- Proposition d'une après-midi vélo dans le cadre de Mai à Vélo,
- Poursuite des actions favorisant la mise en place d'un écosystème vélo dans le cadre de l'appel à projet AVELO 2 porté par l'ADEME (réflexion interne pour l'achat de rosalias scolaires, lancement d'une étude pour installer du stationnement vélo sécurisé en intermodalité, achat et installation à venir des bornes d'auto-réparation vélo, développement d'arceaux vélos...)
- Inauguration des 2 premières stations Vélib' (35 et 40 places) au Nord et au Sud du territoire et lancement des études pour la création d'une 3^{ème} station Vélib' en cœur de ville,
- Echanges avec le CD92 sur son projet d'aménagement cyclable sur la RD9/RD998 dont les travaux sont envisagés à l'horizon 2025,
- Lancement d'une étude pour développer le stationnement vélo en intermodalité.



3. Les déplacements véhiculés

Le réseau routier est constitué de voies communales et départementales (RD 9 – Bd Charles de Gaulle, Bd Gallieni, RD 998 – Av du M. Leclerc, Av J. Jaurès, Av M. Sangnier, RD 986 – Av de Verdun). Deux échangeurs permettent l'accès à l'A86. Toutefois, cette voie rapide constitue une coupure urbaine dans la ville.

Le taux de motorisation des ménages des Villenogarenois (61,6%) est légèrement inférieur aux moyennes régionale (65,6%) et départementale (64,5%). (Source : Insee RT 2019)

En 2021, la **Zone à Faibles Émissions mobilité** de la Métropole du Grand Paris a été instaurée sur la Ville. Au Sud du territoire, dans l'intra-A86, la circulation des véhicules Crit'Air 4, 5 et non classés est depuis interdite.



Faits marquants 2023 :

- Etude sur l'avenue du Ponant afin d'apaiser les circulations et de favoriser les déplacements en modes actifs (mise en sens unique et renforcement de la zone 30...)

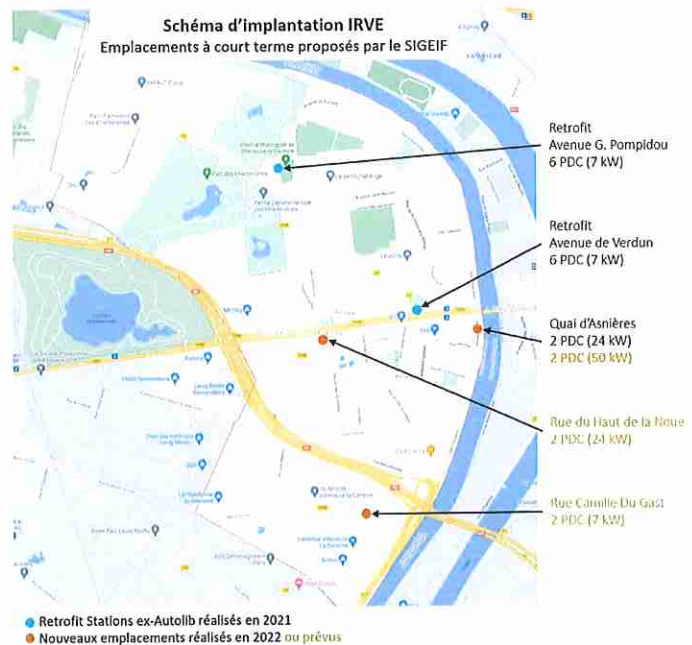
4. Le stationnement

En 2023, l'offre globale de stationnement est d'environ 2000 places publiques dont 346 places sont en Zone européenne.

L'occupation du stationnement à l'échelle communale est intense le jour et saturée la nuit, notamment en centre-ville. Des conflits d'usage perdurent : stationnements sauvages et voitures ventouses.

La Ville a mené une réflexion sur l'offre de stationnement en centre-ville, avec l'étude de 4 sites : le marché, l'EPB, le parking du Centre-ville et des commerçants. Elle complète actuellement cette étude par une réflexion sur **l'évolution de la gestion du stationnement** pour l'ensemble du territoire. La zone bleue a d'ailleurs été étendue et différenciée début 2022.

Suite au transfert de la compétence **infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE)** au SIGEIF en 2021, celui-ci poursuit le déploiement de ce service sur le territoire suivant le schéma d'implantation convenu.



Faits marquants 2023 :

- Etudes préalables à la mise en œuvre du stationnement payant à compter du 1^{er} janvier 2024 (création d'une Société Publique Locale avec la Ville de Clichy-la-Garenne pour la gestion du stationnement). L'objectif est de fluidifier le stationnement et de favoriser le stationnement des

Villénogarenois. Ainsi, deux zones de stationnement à durée limitée sont créées, avec notamment une tarification préférentielle pour les habitants.

- Création d'une 2^{ème} borne de recharge (2 points de charge) très puissante (50 kW) Quai d'Asnières.

En projet pour 2024 :

- Poursuivre les réflexions avec les partenaires pour désenclaver le territoire, notamment dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement,
- Finaliser les études pour concrétiser le projet de navette locale,
- Conforter le premier itinéraire du schéma cyclable communal et renforcer l'offre de stationnements-vélos,
- Concrétiser l'implantation d'une 3^{ème} station Velib' sur le territoire et envisager d'autres emplacements.

3. En favorisant la biodiversité des espaces verts et son appropriation

Les Villénogarenois bénéficient d'espaces verts conséquents (près de 30% du territoire communal) et de qualité, ainsi que de la proximité de la Seine le long du parc des Chanteraines de 68 ha (dont 42 ha sur Villeneuve-la-Garenne), des quais d'Asnières et Alfred Sisley apaisés.

1. Une gestion du patrimoine écologique

Depuis 2015, la Ville déploie une **gestion différenciée** des espaces verts, adaptée aux caractéristiques géographiques, écologiques, paysagères des différents sites (118 espaces verts représentant 25 ha), ainsi qu'à leur fréquentation et leurs usages. Elle n'utilise plus de produits phytosanitaires depuis 2006. Le patrimoine arboré est quant à lui composé de 6 000 arbres, dont 4 500 en gestion communale.



Depuis 2020, 4 sites sont labellisés Eve : les parcs de la Mairie et du Maréchal Leclerc, le square Abbé Pierre et la Coulée verte (labellisés en 2019). Ceci témoigne de l'engagement de la Ville dans le respect de l'environnement, des végétaux et dans la maîtrise de ses consommations.

2. Des actions pour s'adapter au changement climatique

Lutte contre les îlots de chaleur urbains (ICU)

Mise à part la poursuite des actions pour une meilleure gestion de l'eau, des réflexions ont été menées en partenariat avec l'EPT, pour lutter contre les îlots de chaleur urbains, et différents sites à enjeux ont été identifiés, tels que le Mail Roger Prévot et les cours d'écoles.

3. La sensibilisation

Des actions pédagogiques sont menées lors d'événements ou dans le cadre de partenariats internes :

- Dans le cadre du projet "Un potager pour toutes les écoles" déployé en 2022, une nouvelle formation des enseignants a été proposée en septembre 2023. Par ailleurs, les bacs potagers sont annuellement réapprovisionnés en terre, plants et graines.
- Des ateliers ont été proposés en partenariat avec la bibliothèque et sa grainothèque,
- Poursuite du concours Villeneuve en fleurs, récompensant la dizaine de participants (20 en 2022, 15 en 2021).

Faits marquants 2023 :

- 83 000 bulbes (12 variétés différentes) plantés sur 1 700 m² de massifs supplémentaires dont 1 400 m² sur la Coulée verte et au niveau de la Longue Bertrane,
- Lancement du projet de cour oasis de l'école élémentaire Coubertin (lauréat du Projet Participatif d'Intérêt Général) : Les études sont en cours pour ce projet dont la réalisation est prévue à l'été 2024. L'objectif est d'apporter plus de fraîcheur à cet espace en période estivale. En octobre, des ateliers ont été menés sur le temps périscolaires pour recueillir l'avis d'une soixantaine d'élèves de l'école.
- Création d'un nouveau massif dans une barque rénovée par les élèves du Lycée Petiet,
- Finalisation de la réhabilitation des aires de jeux,
- Remplacement des sondes en pieds des arbres pour qu'elles soient enterrées et protégées. Ce nouveau système, financé dans le cadre du Budget Participatif Ecologique Régional, se déclenche quotidiennement sauf en cas d'humidité suffisante du sol,
- Plantation de 15 arbres de haute futaie (chênes, tilleuls, érables) sur le mail Roger Prévot pour créer des surfaces ombragées,
- Pour protéger les végétaux présents (vivaces et arbustes), remplacement des grillages-moutons par des barrière en plastique recyclé au niveau du Square Abbé-Pierre,
- Participation à l'étude de l'EPT sur la chaleur urbaine avec des mesures de températures sur la coulée verte et l'école Coubertin,
- Passage du jury du label Villes et Villages Fleuris,
- Réalisation de l'audit Ecocert,
- Acquisition de tronçonneuses et taille-haie sur batterie,
- Participation aux différents ateliers de l'EPT sur la nature, plantation d'arbres, plan nature...
- Suivi de 163 arbres dans le cadre du diagnostic phytosanitaire.

En projet pour 2024 :

- Conserver la 3^{ème} fleur lors du nouveau passage du jury Villes et Villages Fleuris prévu en juillet,
- Poursuivre l'amélioration de la biodiversité avec la plantation de différentes strates (arbustes, bulbes, vivaces...),
- Conforter l'objectif de labellisation Eve® d'ECOCERT sur les sites identifiés et enclencher dans ce cadre des études faune, flore et sols (marché renouvelé sur 4 ans 2023-2027),
- Etudier les méthodes pour améliorer l'arrosage,
- Organiser la 4^{ème} édition du concours Villeneuve en fleurs,
- Finaliser le projet de cours Oasis des écoles élémentaires Pierre de Coubertin,
- Augmenter le nombre de points de fleurissement sur la ville,
- Créer de nouveaux massifs floraux dans une 2^{ème} barque et une charrette,
- Embellir les entrées de ville,
- Enclencher la végétalisation des pieds d'arbre,
- Remplacer 70 arbres morts sur les trottoirs de la ville,
- Mettre en place une noue paysagère et la plantation d'arbres sur la coulée verte,
- Organiser un atelier de plantation de vivaces dans le square Abbé Pierre avec les élèves des écoles Jules Verne.

4. En contribuant à réduire la production de déchets et en améliorant la propreté urbaine

1. Les collectes sur Villeneuve-la-Garenne

Rappel des collectes organisées sur la ville :

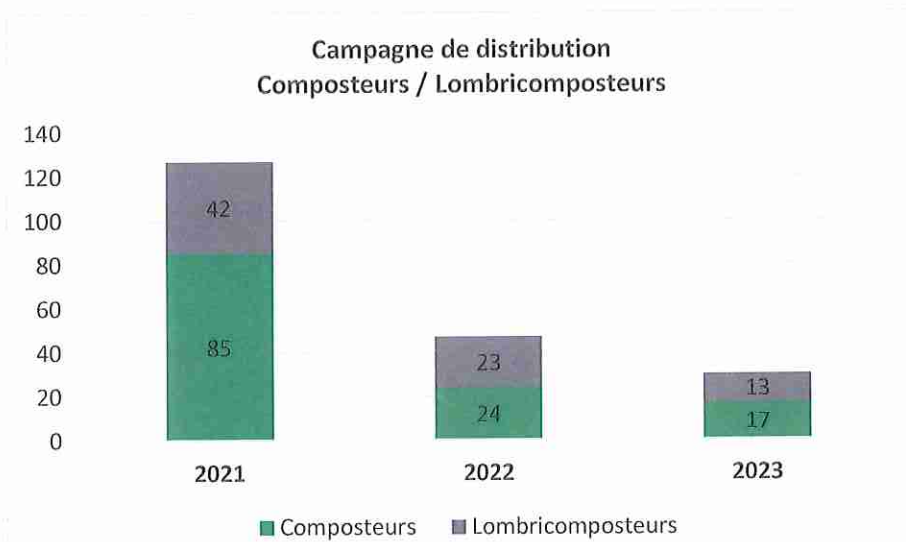
- En porte-à-porte : les ordures ménagères, le verre, les emballages recyclables (mise en place en 2000, extension des consignes en 2020), les encombrants, les déchets verts (mise en place en 2019)

- En apport volontaire : les vêtements, les sapins
- Déchetterie fixe à Gennevilliers, déchetterie mobile sur la place du marché (un samedi par mois), collecte des déchets toxiques rue Henri Barbusse (une fois par mois).

Depuis 2018, la Ville a progressivement mis en place la collecte des biodéchets ou déchets alimentaires pour le marché forain et la restauration collective, en lien avec l'installation de tables de tri.

Faits marquants 2023 :

- Passage à deux collectes d'encombrants par mois,
- Extension du tri et de la collecte des biodéchets aux crèches,
- Nouvelle opération Drive Composteurs qui a permis d'équiper les habitants intéressés de 17 composteurs et 13 lombricomposteurs. Une vingtaine de riverains ont été sensibilisés par le maître composteur.
- Accompagnement d'une résidence pour la mise en place de 2 composteurs collectifs (installation, distribution de bio-seaux et intervention d'un maître composteur).



Sur ces 3 années, 126 composteurs et 78 lombricomposteurs ont été distribués dans le cadre de l'opération Drive Composteurs, équipant près de 200 foyers (environ 2% des ménages).

2. La propreté urbaine

La propreté urbaine concerne 30 km de voirie communale et départementale, 285 corbeilles urbaines et 30 distributeurs de sacs à déjections canines.

3. La sensibilisation

Des politiques de sensibilisation ont été menées en 2023 en partenariat avec l'EPT :

- Campagnes de sensibilisation en porte-à-porte au sujet des consignes de tri,
- Distribution des outils de communication (stop pub, guide des déchets...),
- Participation à des journées de sensibilisation destinées aux jeunes.

Malgré l'engagement de la Ville et de ses partenaires dans une politique volontariste en matière de gestion des déchets, le geste du tri des Villénogarennais, moins aisé en habitat vertical, ne semble pas encore optimum.

De plus, un manque de civisme de certains subsiste. Les dépôts sauvages, l'abandon d'ordures ménagères

sur la voie publique et dans la Seine nuisent à la qualité de vie des habitants.

Faits marquants 2023 :

- Pour faciliter le tri dans les bureaux, des modules de tri ont été installés à la Fabrik, à l'accueil de la Mairie, à la bibliothèque (en 2022 : au centre socio-culturel Nelly Roussel et à l'Espace Pierre Brossolette).
- En septembre 2023, la Ville a renouvelé l'organisation d'un clean challenge, au cours duquel la 50aine de participants a ramassé 235 kg déchets (354 kg en 2022 et 619 kg en 2021).

En projet pour 2024 :

- Conformément à la réglementation, déployer la collecte des biodéchets coordonnée par l'EPT
- Poursuivre les actions de sensibilisation :
 - en porte-à-porte, en lien avec l'extension des consignes de tri effective en 2020,
 - au sein des établissements scolaires,
 - en restauration collective, pour lutter contre le gaspillage alimentaire en lien avec la démarche du Syrec,
 - au sein de l'administration, pour renforcer le tri dans les bâtiments communaux avec la mise en place d'espaces de tri,
- Renouveler l'opération Drive Composteurs,
- Reconduire un clean challenge pour sensibiliser les Villénogarenois à l'importance de maintenir leur ville propre.

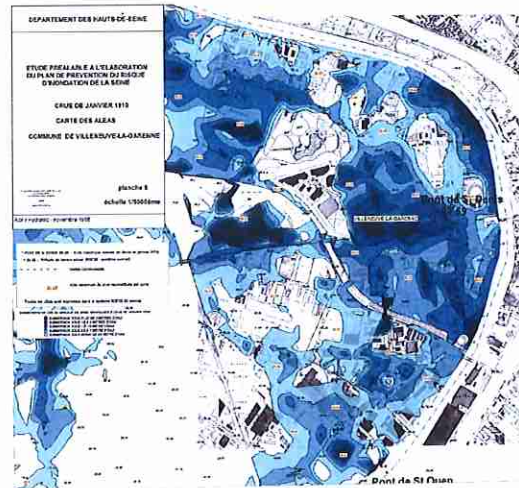
5. En protégeant les populations des risques et pollutions

1. Face aux inondations

La majorité du territoire de Villeneuve-la-Garenne est soumis au risque inondation par submersion et remontée de nappes, du fait de sa proximité avec la Seine. Pour lutter contre ce risque, un Plan de prévention du risque inondation (PPRI) de la Seine dans les Hauts-de-Seine a été approuvé par arrêté préfectoral en 2004, modifié en juillet 2022, sans incidence sur les cartes d'aléas et de zonage réglementaire.

Faits marquants 2023 :

- Dans le cadre de son adhésion au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) 2022-2027 porté par l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs (EPTB), l'étude pour l'installation de repères de crue sur le territoire s'est poursuivie et 3 repères ont été installés sur les quais de Seine.
- En partenariat avec la Ville, la Métropole du Grand Paris, désormais compétente en GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations), poursuit ses études sur la gestion de crue, avec un focus au niveau de la murette anti-crue et du matériel de crue. Elle a mené dans ce cadre un exercice d'ampleur de test d'équipements en novembre.



2. Face aux pollutions électromagnétiques

Les lignes Haute Tension (HT) et Très Haute Tension (THT) près ou au-dessus des habitations génèrent des craintes et des questionnements quant à leurs conséquences sur la santé des riverains. A Villeneuve-la-Garenne, 4 lignes à HT et THT impactaient fortement la typologie de la ville. Avec la perspective des Jeux Olympiques 2024, s'est trouvée l'opportunité d'enfouir ces lignes.

Ainsi, en 2023, deux des quatre lignes THT ont été démantelées et enfouies sur le territoire de Saint-Denis, 27 pylônes seront démontés par RTE d'ici février 2024. Ce démantèlement (d'un coût total de 90 millions d'euros dont 15 millions financés par la Ville) permet la libération de 32 ha de fonciers pour de nouveaux projets.

3. Face aux autres pollutions

En Ile-de-France, les habitants sont exposés aux Gaz à Effets de Serre (GES) et aux particules fines, ainsi qu'aux nuisances sonores dues au trafic routier et aérien.

Le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de la Métropole du Grand Paris a été approuvé en 2019. Une station de mesure du bruit des avions de l'aéroport du Bourget, installée par BruitParif, était située à proximité du quai Sisley, celle-ci a été réinstallée à proximité début 2023.

Construit en partenariat avec les 7 villes du territoire, l'EPT Boucle Nord de Seine a adopté son **Plan Climat Air Énergie Territorial** en novembre 2022, approuvé par la Ville en décembre 2022. Depuis, l'EPT s'est inscrit dans un Contrat d'Objectifs Territorial porté par l'ADEME et a accompagné les Villes dans l'adhésion à la démarche Territoire Engagé pour la Transition Ecologique. Villeneuve-la-Garenne s'est engagée dans la démarche par délibération du Conseil municipal de décembre 2023.

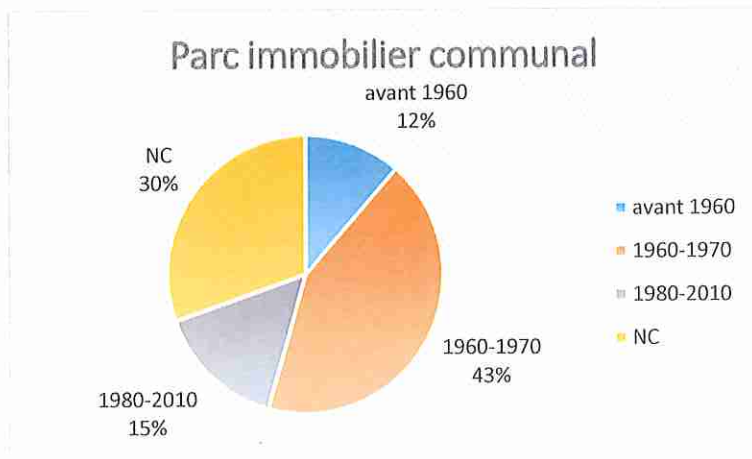
En projet pour 2024 :

- Démarrer la mise en œuvre des actions inscrites au PAPI, notamment la poursuite de l'installation des repères de crue, la réactualisation du Plan Communal de Sauvegarde et la sensibilisation au risque inondation,
- Poursuivre le travail avec la Métropole du Grand Paris dans le cadre de la gestion des inondations et le suivi des études géotechniques de la murette anti-crue,
- Développer les actions inscrites au Contrat Eau, Trame verte et bleue et Climat,
- Enclencher les actions du PCAET coordonné par l'EPT et décliner la démarche Territoire Engagé pour la Transition Ecologique.

3. La performance énergétique à améliorer

1. En optimisant les équipements publics

La Collectivité gère et entretient les bâtiments communaux dont font partie les équipements sportifs, culturels, de la petite enfance, les groupes scolaires, l'Hôtel de ville, le centre administratif ou encore le centre technique municipal.



Le parc immobilier est mixte, composé d'un patrimoine ancien consommateur d'énergie (environ 40%) et d'un patrimoine plus récent, construit après l'apparition des premières réglementations thermiques en matière de bâtiments.

Pour réduire les consommations de fluides, la Ville poursuit depuis quelques années la mise en place d'éclairage LED et de détecteurs de mouvement en des endroits opportuns des équipements (plus de 150 équipements lumineux remplacés ou détecteurs de présence installés en 2023).

Faits marquants 2023 :

Différents travaux de rénovation :

- Finalisation des travaux de restauration de la **péniche le Marie-Louise** et renouvellement du certificat de navigabilité (propriété de la ville depuis 40 ans)
- **Nouveau poste de Police Municipale** inauguré le 20 juin après rénovation du bâtiment (désamiantage, isolation thermique...)
- Rénovation de la **piscine** en cours (structure du bâtiment, zones techniques, traitement de l'eau, accueil, billetterie, accessibilité PMR) pour permettre la réduction de sa consommation (remplacement des chaudières et de l'éclairage par des modèles LED, couverture thermique de la surface du bassin extérieur, isolation des tuyaux d'alimentation en eau chaude et installation de triples vitrages pour les baies)
- Remplacement de la **bulle de tennis** (respect des normes de la FFT, création d'accès PMR, installation d'éclairages mieux adaptés et plus économes, installation d'un souffleur d'air chaud)
- Rénovation de la **Fabrik** (isolation thermique par l'extérieur et ravalement, étanchéité des toitures, remplacement des menuiseries extérieures de la salle de danse)
- Rénovation des vestiaires et du bloc sanitaire du **gymnase Philippe-Cattiau** (avec notamment la mise en accessibilité PMR, le remplacement des éclairages par des modèles LED, l'installation de détecteurs de présence)
- Rénovation thermique du **funérarium**

Pour le suivi et l'optimisation des consommations énergétiques :

- Déploiement du plan de sobriété 2022/2026
- Déclaration des consommations énergétiques des bâtiments de plus de 1000 m² dans le cadre du décret tertiaire avec l'objectif de réduire leurs consommations énergétiques (-40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050)

- Lancement d'audits techniques et énergétiques sur différents bâtiments pour mettre en place des actions de réduction des consommations les plus adaptées
- Participation au programme Advizeo proposé par la Métropole du Grand Paris afin de suivre les consommations énergétiques des bâtiments et de pouvoir proposer des améliorations dans le cadre d'un plan d'action

En projet pour 2024 :

- Réhabilitation de la Ferme Bd Gallieni, afin d'y installer un restaurant et une épicerie
- Déploiement du plan d'action pour améliorer la qualité de l'air intérieur des établissements publics dits sensibles et renforcement du suivi en lien avec la nouvelle réglementation,
- Poursuite de la mise en œuvre du plan de sobriété,
- Démarrage des travaux de la nouvelle halle de marché intégrant des objectifs de constructions durable,
- Lancement d'une étude sur l'amélioration énergétique des bâtiments de Jules Verne (écoles et gymnase) en vue de réaliser des travaux les années suivantes,
- Réhabilitation du stade Gaston Bouillant
- Lancement des études pré-opérationnelles des travaux de réhabilitation du centre administratif,
- Isolation avec un bardage et réaménagement du système de chauffage du Gymnase Philippe Cattiau,
- Installation d'une VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée) au niveau de la Fabrik,
- Lancement d'une étude pour créer la maison de la vie des associations,
- Remplacement des chaudières fuel du centre de vacances Les Jourdils par une chaudière propane couplée à une pompe à chaleur pour l'eau chaude sanitaire,
- Formalisation des plans d'action pour chaque bâtiment audité.

Les énergies renouvelables

La ville dispose d'un ensoleillement qui serait favorable à l'installation de panneaux solaires, et d'un potentiel pour la géothermie soutenu par des aquifères profonds et superficiels. Des projets sont actuellement en réflexion.

Villeneuve Energie Nouvelle (VEN), filiale du groupe QUODAM (SEM de Villeneuve-la-Garenne) porte un projet de géothermie. VEN est aujourd'hui propriétaire du réseau de chaleur qui chauffe l'équivalent de 2 000 logements dans le quartier Jean Moulin, réseau de chaleur urbain alimenté en gaz.

VEN travaille actuellement à la mise en place d'une centrale géothermique visant à exploiter la chaleur d'une nappe située à 1,6 km de profondeur, le Dogger. Ce dispositif, couplé à de puissantes pompes à chaleur, permettra d'étendre le réseau de chaleur aux autres quartiers de la ville et de produire du chauffage issu des énergies renouvelables à plus de 70%. Le démarrage des travaux est prévu en 2024.

Zones d'Accélération des énergies renouvelables

Dans le cadre de la loi APER et accompagnée par l'EPT Boucle Nord de Seine, la Ville a identifié des Zones d'accélération pour les énergies renouvelables, en distinguant le déploiement de la chaleur renouvelable qui inclue la chaleur fatale, la géothermie et la biomasse et le déploiement du solaire photovoltaïque en toitures et sur ombrières.

2. En accompagnant la transition de l'habitat

Le parc de logements de la ville est vieillissant, plutôt déséquilibré avec une surreprésentation du parc social et spécialisé en termes de peuplement avec l'accueil de ménages à faibles ressources. Face aux dégradations de l'habitat, à la précarisation, notamment énergétique, grandissante des occupants et aux ségrégations, les acteurs du logement s'impliquent fortement.

Faits marquants 2023 :

- Elaboration du Plan de sauvegarde pour accompagner la copropriété Îlot du Mail, en partenariat avec l'Anah et l'EPT, avec la mise en place de visites et de groupes de travail regroupant l'ensemble des acteurs concernés.
- Création d'un fonds de résidentialisation et accompagnement à la résidentialisation de copropriétés,
- Envoi d'un courrier de sensibilisation à toutes les copropriétés d'un quartier récent de la Ville sur l'intérêt de ravaler leurs façades.

Depuis 2021, sous l'impulsion de l'EPT, un guichet unique a été mis en place pour accompagner les habitants dans leurs démarches d'amélioration de leur logement, notamment en matière d'économie d'énergie ou d'adaptation. Les copropriétés peuvent également bénéficier de ce dispositif. Des permanences bimensuelles sont ainsi assurées par l'association SOLIHA.



La Ville a poursuivi l'accompagnement de la dizaine d'amicales de locataires. Huit ateliers ont été proposés en 2023, avec l'objectif de conforter la compréhension et la compétence des amicales pour assurer leurs différentes missions.

En projet pour 2024 :

- Poursuivre l'élaboration du Plan de sauvegarde de la copropriété Ilot du Mail, avec le lancement du dispositif opérationnel, d'une étude d'expertise pour définir un projet de réhabilitation thermique, et en lien avec le NPNRU : le réaménagement des espaces extérieurs et la résidentialisation de la dalle,
- Réhabilitation de la résidence de « La Redoute » par le bailleur Seqens, avec notamment l'isolation thermique par l'extérieur, réfection de l'étanchéité des bâtiments, la rénovation des logements, le réaménagement des espaces extérieurs...
- Lancement d'un programme de l'EPT et la MGP d'une dizaine d'ateliers autour de la rénovation énergétique et de l'adaptation à destination des habitants du territoire de Boucle Nord de Seine,
- Poursuivre l'accompagnement des amicales de locataires sous une nouvelle forme.

Lutte contre l'habitat indigne et autres nuisances

La Ville veille au respect de la réglementation concernant l'état de l'environnement ayant un impact sur la santé des habitants et développe des actions de lutte contre l'habitat indigne. Ainsi, en 2023, 66 plaintes liées à l'hygiène de l'habitat ont été reçues. Elles ont permis d'établir 53 constats d'indignité suivis de mises en demeure en vue d'une mise en conformité des logements. Dans le même temps, 22 certificats d'hygiène et de salubrité ont été délivrés.

De plus, la Ville a mis en place sur 3 périmètres denses en logement indigne la disposition dite du "Permis de louer" qui subordonne la location d'un bien à l'obtention d'une autorisation du Maire, en garantissant la conformité au Règlement Sanitaire Départemental. En 2023, 8 arrêtés autorisant la mise en location ont été délivrés et 1 arrêté de péril imminent a été pris.

Une formation de lutte contre le moustique tigre a également été dispensée en interne.

3. En optimisant l'éclairage public

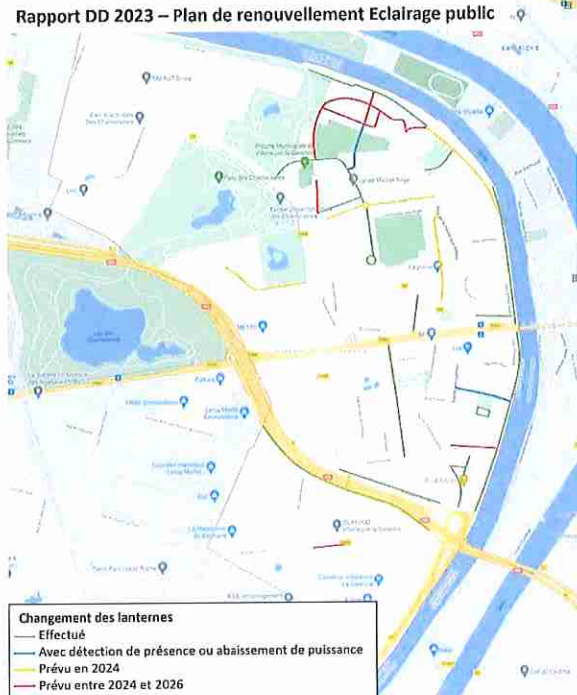
Villeneuve-la-Garenne possède un patrimoine d'éclairage public de 2 360 points lumineux. En 2018, le marché public Eclairage Public a été renouvelé pour 8 ans, avec des objectifs d'optimisation des éclairages (mise en LED des lanternes), de réduction de la dépense énergétique, de rénovation des installations vétustes, de pérennité des installations et de garantie de leur parfait fonctionnement.

Faits marquants 2023 :

- Poursuite de la mise en LED de l'éclairage public (Voie Promenade Nord, parking de l'EPB et avenue Pierre de Coubertin, rond-point Charles de Gaulle, Coulée verte Est)

En projet pour 2024 :

- Poursuite de la mise en LED (passerelle piétonne A86, avenue Jean Moulin, rond-point et avenue Paul Herbé, avenue du 8 mai 1945),
- Installation d'un éclairage au niveau du passage piétons Fond de la Noue / Voie Promenade,
- Achat d'un panneau radar pédagogique solaire.



4. L'animation du territoire, support d'éducation au développement durable

1. A travers l'éducation et la santé

1. Petite enfance, enfance et jeunesse

ODD
4

Le 7 octobre 2022, la Ville a été labellisée **Cités éducatives** après avoir été labellisée **Cités de la Jeunesse** en mai 2021. La charte locale de l'éducation de la cité éducative a été signée le 16 septembre 2021 par l'Éducation nationale, l'État et la ville, faisant suite au travail partenarial engagé depuis 2017 et décliné dans le **Projet Educatif de Territoire (PEDT) 2018-2022**.

Les journées de l'éducation ont été organisées du 11 au 18 novembre pour réfléchir à comment accompagner au mieux la réussite et l'épanouissement des enfants et de la jeunesse villénogarennoise.

De plus, le PEDT adopté lors du CM du 15 décembre 2022 a donné lieu à une convention pour 3 ans avec l'objectif de proposer une offre éducative à tous les enfants et jeunes du territoire au travers de 4 valeurs partagées : l'épanouissement de l'enfant, la cohérence éducative, l'équité et la citoyenneté. Mise en cohérence des actions et développement des moyens pour assurer une meilleure continuité et complémentarité de l'offre éducative.

En 2023, neuf écoles de Villeneuve-la-Garenne sont labellisées E3D, récompensant l'engagement des établissements scolaires dans une démarche globale de développement durable. Les écoles se saisissent de plus en plus de ces sujets.

Les équipes des centres de loisirs sensibilisent au quotidien les enfants accueillis sur les structures aux diverses thématiques investies par le développement durable (alimentation, biodiversité, déchets, eau, solidarité, santé et hygiène du quotidien...). Par exemple, dans le cadre de projets et d'activités, les objets de récupération sont utilisés (cartons, rouleaux de papier, pots en verre).

Le temps périscolaire est également l'occasion d'utiliser les bacs potagers en mutualisation avec les écoles. Pour compléter cette activité, des souhaits d'installer des composts ou des bacs de récupération d'eaux pluviales ou non-utilisées à la cantine ont également été évoqués.

Depuis 2019, le service Jeunesse a investi les structures jeunesse (l'Atelier pour les 12/17 ans et la Fabrik pour les 16/25 ans) pour déployer son action au plus près des jeunes.

Le Conseil Municipal des Jeunes a été réimpulsé fin 2021 et 22 collégiens y siègent depuis mars 2022, avec de nombreux projets portés au sein de 3 commissions : solidarité et écologie, culture et sport, citoyenneté et cadre de vie.

A la Fabrik, le service Jeunesse accompagne les jeunes impliqués sur les questions d'écologie pour mener des actions spécifiques. En 2023, dans le cadre de la Fabrik'culture, plusieurs événements ont été proposés :

- L'apiculteur et un groupe de jeunes se sont retrouvés tous les 2 mois pour entretenir les ruches, vérifier la bonne santé des abeilles, leur bonne nutrition en vue d'une belle récolte. Ces rencontres ont été l'occasion de sensibiliser les jeunes à l'importance des abeilles dans l'environnement.
- Les fonds récoltés par la vente du miel de la Fabrik ont financé pour les jeunes concernés un séjour en Normandie chez l'apiculteur, leur conférant une véritable initiation.
- La première "fête du miel" a eu lieu le 1er juillet. Cet événement avait pour objectif de réunir les villénogarennois autour d'ateliers liés à l'importance de la biodiversité et du développement durable.
- Le potager de La Fabrik a été développé, grâce notamment aux jeunes investis sur cet atelier, et le financement d'entreprises du team-building. En 2023, quelques variétés de tomates, des aromates, des courgettes, des aubergines ont été récoltés avec les jeunes.
- Les moutons et le poulailler sont un réel support d'échange avec les jeunes. Cette année, avec la bergère des ateliers de sensibilisation autour du DD ont été proposés, notamment lors de la fête du miel. Au quotidien, des jeunes participent à l'entretien du poulailler (nettoyage, nourriture, récolte des œufs).

Le miel de la Fabrik a été récompensé médaille d'argent catégorie « miel toutes fleurs liquide récolté en été »

lors de la 5^e édition du concours des miels métropolitains, organisé par la Métropole du Grand Paris.

Pour la Petite Enfance, la Ville renforce progressivement l'offre multi-accueil (crèche et halte-garderie) afin de répondre aux attentes des parents. Le tri sélectif a été déployé sur l'ensemble des établissements Petite Enfance.

D'autres actions sont également menées : le matériel éducatif, les produits et les textiles utilisés sont Eco labellisés ou certifiés Bio ; lors des événements, sont utilisés des gobelets en carton recyclable et des couverts en bambou.

En projet pour 2024 :

- Renforcer le soutien des initiatives, de type Eco-école ou E3D, et des actions en faveur du développement durable des établissements scolaires,
- Poursuivre les actions de sensibilisation déployées sur les temps périscolaires et dans le cadre des manifestations dédiées aux enfants,
- Renouveler les événements proposés par le service Jeunesse,
- Mettre en place un parcours de visite de la Fabrik'ulture (poulailler, potager, ruches) pour les scolaires et le tout public, avec l'objectif de promouvoir le développement durable et de sensibiliser la population.

2. Restauration collective

Depuis 2021, la Ville adhère au SYREC (Syndicat Intercommunal de Restauration Collective), notamment pour aboutir à 3 objectifs : l'amélioration de la qualité des repas, une plus grande réactivité, l'adaptabilité aux normes sanitaires et environnementales.

Outre la proximité géographique, le SYREC ainsi que les restaurants communaux des 4 villes sont labellisés En Cuisine Ecocert niveau 1, traduisant les engagements en faveur du bio, du local, du sain et du durable.

Le SYREC s'engage, entre autres, à valoriser les circuits courts et les produits locaux ou régionaux et de saison, à intégrer un minimum de 20% des composantes bio (25-30% sont aujourd'hui atteint à Villeneuve-la-Garenne), au moins 1 composante bio et local par mois, à trouver des leviers contre le gaspillage alimentaire (un groupe de travail spécifique a été créé en 2022), à supprimer totalement le plastique.

L'entretien des bâtiments par des produits majoritairement écolabellisés est favorisé dans le nouveau marché passé en 2023, l'utilisation de vaisselle jetable limitée, et le plastique supprimé au profit de gobelets en carton recyclable, de couverts en bambou, d'assiettes compostables...

En 2023 la réduction du gaspillage alimentaire était fixée à 30%, dans l'objectif d'atteindre 50% de réduction d'ici 2025. Sur le SYREC et les 4 villes adhérentes, les 30% ont été atteint en mettant en place des actions dans les restaurants scolaires (tables de troc, lecture des menus sur les temps scolaires dans certaines classes, petite faim grande faim, découpage des fruits, enquête de satisfaction, etc...). 3 priorités ont été affirmées pour atteindre cet objectif : sensibilisation et accompagnement des agents, réduction des écarts d'effectifs avec l'inscription des enfants à J-15, adaptation des grammages par le SYREC.

En projet pour 2024 :

- Améliorer le temps méridien,
- Poursuivre l'amélioration du tri grâce aux nouveaux chariots de pré imprégnation dans les bâtiments administratifs et sensibiliser les équipes au tri
- Mettre en œuvre des actions dans le cadre des lois Egalim et AGEC (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire) pour réduire le gaspillage alimentaire et la suppression du plastique,
- Développer un bar à épices sur les temps du midi de l'élémentaire

ODD
12

3. Séniors et solidarités

ODD
1

Le Centre Communal d'Action Sociale de Villeneuve la Garenne intervient au plus près des administrés dans le cadre de la mise en place de la politique sociale municipale confiée par la Ville, en direction des familles, des personnes isolées, des séniors et des personnes touchées par le handicap.

Pour les Séniors, qui représentent environ 18% de la population Villéno-garennoise, le CCAS mène des actions afin de les accompagner et lutter contre l'isolement (organisation de la Semaine Bleue, distribution des coffrets de Noël, banquet d'automne ...).

Un Conseil des Sages, instance consultative de réflexion, de concertation et de proposition, a été installé fin 2022 et a été actif tout au long de 2023.

Au quotidien, le CCAS vient en aide aux plus fragiles.

Le 24 janvier 2023, Villeneuve-la-Garenne a participé pour la première fois à la Nuit de la solidarité métropolitaine. Cette 1ère édition à Villeneuve-la-Garenne a été un succès grâce à la mobilisation bénévole de tous : habitants, élus, agents, commerçants, partenaires associatifs...

La nuit de la solidarité est une opération de décompte et d'identification des besoins des personnes sans-abris sur le territoire communal.

En 2023, le CCAS a également organisé des ateliers destinés aux habitants en partenariat avec EDF pour réduire leur consommation d'énergie avec la distribution de kits économie d'énergie.

En projet pour 2024 :

- Participer de nouveau à la Nuit de la solidarité prévue le 25 janvier 2024,
- Poursuivre les actions d'accompagnement des habitants, notamment des plus fragiles.

4. Santé

ODD
3

En matière de Santé, la Ville a signé le 30 novembre 2021 un **Contrat Local de Santé (CLS)** avec ses partenaires : Préfecture, Agence Régionale de Santé, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Département des Hauts-de-Seine, Education Nationale.

L'Atelier Santé Ville agit sur les 5 grands axes de ce contrat : l'offre de soin, enfance - jeunesse - parentalité, santé mentale, santé environnementale et autonomie (personnes âgées et personnes en situation de handicap).

Ces actions sont déclinées par le CCAS qui a notamment organisé en juin la Semaine de ma santé. L'atelier jardinage avec la plantation d'aromates a eu par exemple beaucoup de succès.

Malgré tout, l'offre de soins diminue sur le territoire, notamment du fait du vieillissement des médecins généralistes. La Ville et le CCAS accompagnent les professionnels de santé dans la mise en place de **Maisons de Santé** afin d'augmenter le temps de présence des professionnels généralistes et spécialistes sur le territoire. 3 projets, répartis sur tout le territoire (Centre, Nord et Sud de la Ville) sont en cours et verront le jour entre 2023 et 2025. En 2023, la Maison de santé Jean Moulin a ouvert ses portes à Villeneuve-la-Garenne.

A proximité de l'hôpital Nord 92, un projet de centre d'imagerie est en cours de création.

En projet pour 2024 :

- L'organisation d'événements tels que la Semaine de ma Santé avec des objectifs de zéro déchet, de lutte contre le gaspillage alimentaire et d'éducation au développement durable.

5. Handicap et accessibilité

ODD
10

Dans le cadre de l'**Agenda d'Accessibilité Programmé** (« Ad'AP ») communal, validé en Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2015, la Ville poursuit la réalisation des travaux de mise en accessibilité de son patrimoine bâti.

D'une manière générale, une réflexion est menée dans le cadre des projets de réhabilitation des bâtiments de la ville.

Faits marquants 2023 :

- Réactualisation de la Charte Ville Handicap de Villeneuve-la-Garenne, pour prendre en compte les évolutions législatives et sociétales et présentation en Conseil municipal de décembre 2023.
Elaborée en **concertation** avec les partenaires associatifs, institutionnels et les usagers dans l'objectif de promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap en améliorant leur autonomie et l'accès à tout pour tous.
Elle est organisée autour de **6 domaines** : Information, sensibilisation et communication / Accessibilité, Sécurité et Transport-Mobilité / Enfance, Education, Jeunesse et Parentalité / Formation, Emploi et Insertion Professionnelles / Sport, Culture, Loisirs (Tourisme) / Vie sociale (Logement, Santé, ...).

2. A travers la vie locale

1. Culture

Les Villenogarennois bénéficient d'une offre culturelle diversifiée déclinée dans les différents équipements de la Ville (centre culturel Max-Juclier, Cinéma André-Malraux, bibliothèque Aimé-Césaire, école de musique Claude-Debussy), avec la volonté de permettre à tous un accès à l'art et à la culture : spectacles en salle et dans l'espace public, expositions, films, conférences, lectures, ateliers, live sessions de musiques actuelles...

En février 2022, un jumelage culturel entre la Ville et le musée du Louvre a été conventionné pour une durée de 3 ans. Ce programme vise à réduire les inégalités sociales, culturelles et territoriales en favorisant la transmission des savoirs, l'expression des cultures de l'ensemble des populations, et le renforcement de la cohésion sociale.

La bibliothèque propose régulièrement des actions de sensibilisation ou des animations autour du potager en lien avec sa grainothèque et sa bouturothèque, comme un atelier de plantation de plantes mellifères dans le cadre de la semaine de la Nature en 2023. La culture est support de sensibilisation, comme en témoigne l'exposition sur les animaux en voies de disparition Accords perdus ! de Sylvie Decugis.

Des réflexions sont enclenchées pour réduire l'impact des activités du service, que ce soit concernant les repas des artistes, l'optimisation des cocktails des vernissages (traiteur local) ou la consommation énergétique des lumières des salles de spectacle (renouvellement en LED), la proximité des artistes (en majorité franciliens), la réutilisation d'exposition (par exemple l'exposition d'Albert Kahn), l'accueil d'artistes « en série » ...

Pour permettre l'accès à la culture pour tous, les tarifs proposés sont adaptés, des spectacles vivants itinérants sont organisés dans les structures, les écoles, la programmation est en complémentarité avec celles des communes voisines...

En projet pour 2024 :

- Développer un projet sur le devoir de mémoire,
- Consolider le projet d'installation d'une œuvre contemporaine pour investir l'abord du centre culturel,
- Mener une réflexion sur la coordination des newsletters,
- Réfléchir à des solutions pour la fin de vie des livres,
- Proposer une exposition sur les femmes-marins.

2. Sports

ODD
3

Une soixantaine d'équipements sportifs proposent de nombreuses activités. La Ville organise chaque année des manifestations sportives, telles que le Mil'Pattes, et favorise l'accès au sport pour tous (gymnases ouverts pendant les vacances scolaires, développement de l'intervention des éducateurs auprès des écoles, proposition de nouveaux projets pour les seniors et les publics handicapés). Depuis juillet 2022, les équipements sportifs sont gérés en zéro-phyto.

La préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024 constitue une opportunité pour renforcer son action et mettre en valeur les talents présents sur la Ville. En 2019, Villeneuve-la-Garenne a notamment été labellisée Terre de Jeux. En 2023, la Ville a poursuivi sa participation à la préparation des jeux en lien avec les partenaires avec notamment la mise en place de plusieurs événements d'ampleur « Vivre les jeux ».

Villeneuve-la-Garenne s'est inscrite dans le dispositif Savoir rouler à vélo avec l'objectif de savoir rouler en toute autonomie avant l'entrée au collège. Ce dispositif concerne tous les élèves de CM2, 10 heures de formation. Des éducateurs sportifs diplômés d'Etat de la Ville dispensent ces formations, formations en classe et pendant le temps périscolaire. La Municipalité a fait l'acquisition de 33 bicyclettes, de casques et de matériel d'entretien. 3 modules : Savoir pédaler (en milieu fermé, sans circulation), Savoir rouler à vélo (en situation réelle sur la voie publique), Savoir circuler.

En projet pour 2024 :

- Le déploiement du dispositif Savoir Rouler À Vélo en partenariat avec l'Education Nationale sur Villeneuve-la-Garenne autour des 3 objectifs : savoir pédaler, savoir circuler, savoir rouler à vélo,
- La poursuite des actions dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

ODD
10

Sur la commune, l'espace socioculturel Nelly-Roussel a pour mission d'accueillir, d'informer les habitants et de permettre à chacun de tisser des liens autour des différentes activités proposées. En 2019, il a élaboré son nouveau projet social pour 4 ans.

Tout au long de l'année, l'équipe mène diverses actions de sensibilisation, adaptées au contexte sanitaire, autour de thématiques variées, dans et hors les murs, telles que des actions avec les écoles, des ateliers de réparation, des ateliers cuisine...

Chaque année, l'équipe coordonne notamment l'événement *Profitons de l'été* avec des animations proposées durant les deux mois d'été et participe aux autres événements proposés sur la Ville, et notamment en 2023 une journée *Profitons des quais*.

Faits marquants 2023 :

- Le comité d'usagers de l'Espace Nelly-Roussel a été réuni en 2023 pour construire le projet du centre social 2023-2027.
- Utilisation d'une parcelle du jardin partagé créé à proximité pour développer des ateliers avec les usagers, les enfants.

En projet pour 2024 :

- La poursuite des différentes actions,
- Le développement de nouveaux ateliers (recyclage...).

3. Cohésion sociale et citoyenneté

ODD
10

Nouveau Contrat de Ville

En 2023, la construction du Nouveau Contrat de ville de la Politique de la Ville (2024-2030) a été amorcée, en partenariat avec les associations et les partenaires institutionnels pour améliorer le quotidien des Villéno-garennois. La finalisation est prévue pour mars 2024 avec des enjeux locaux, dans l'objectif de mieux

s'articuler avec le droit commun.

De plus, l'Etat a actualisé dans le même temps le périmètre, la géographie prioritaire concerne un habitant sur 2 de Villeneuve-la-Garenne. La dotation politique de la ville (DPV) alloué en plus à Villeneuve-la-Garenne permet de soutenir des projets d'investissement.

Face aux problématiques de sécurité et d'incivilité rencontrées sur son territoire, la Ville a souhaité en 2017 réactualiser le **Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** (CLSPD) en s'appuyant sur une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (2017-2020) partagée par l'ensemble des acteurs concernés. Une nouvelle dynamique est relancée en 2023.

Egalités Femmes / Hommes

Une nouvelle mission Egalités Femmes / Hommes s'est renforcée en 2023. Un premier chantier a été d'établir un diagnostic sur la ville.

En partenariat avec les autres services, des animations et événements culturels ont été proposés autour de la Journée Internationale du Droit des Femmes (le 8 mars).

Dans le cadre de la Journée mondiale contre les violences faites aux femmes, une campagne de mobilisation s'est déroulée du 22 au 25 novembre, avec le lancement du nouveau volet de la stratégie municipale de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Le service Prévention mène des actions de lutte contre les violences faites aux femmes, telles que des ateliers dans les écoles.

Coopération décentralisée

Depuis 1980, Villeneuve-la-Garenne est jumelée avec la Ville de Hoff (Allemagne).

En 2023, une nouvelle coopération décentralisée s'est concrétisée avec la Ville de Tiznit (Maroc).

En projet pour 2024 :

- Déployer le Nouveau Contrat de ville,
- Renforcer la coopération décentralisée avec la Ville de Tiznit, en dynamisant les échanges entre villes, associations et habitants,
- Organiser de nouveaux événements dans le cadre de la Journée internationale des femmes.

Dans le cadre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, différentes actions ont été poursuivies au sein des quartiers prioritaires de la ville en 2023 :

- Création de jardins collectifs à la Caravelle, grâce à un chantier participatif, projet porté par la Ville, les bailleurs sociaux, les associations : 10 parcelles individuelles de 10 m² chacune et des espaces collectifs de 120 m² dédiés aux associations,
- Action de sensibilisation à la valorisation des déchets en cœur de quartier en lien avec une ressourcerie,
- Action d'insertion éducative via la mise en place de chantier éducatif et la valorisation des déchets dans les locaux vélos, accompagnée par la mise en place d'une opération d'auto-réparation,
- Action de sensibilisation à la récupération de pain avec la volonté de diminuer le jet par les fenêtres en proposant des recettes innovantes autres que le pain perdu, auprès du public associatif,
- Action favorisant le vivre ensemble à travers les jardins partagés du quartier sud en partenariat avec l'association FASE, l'AMAP, l'Amicale des locataires et les bailleurs ICF Habitat et SEQENS.

En projet pour 2024 :

- La poursuite de ces actions

4. Démocratie

Depuis 20 ans, la Ville a structuré et renforcé les instances de démocratie locale, notamment par l'animation de 6 Comités Consultatifs de Quartier. En 2018, la Ville a adopté une charte de la Démocratie locale et propose depuis lors les projets participatifs d'intérêt général (PPIG) :

- 2019 : création d'une station de cross-fit.
- 2020 : rénovation de l'aire de jeux rue du Haut de la Noue / allée Pasteur.
- 2021 : pas de PPIG en raison des conditions sanitaires.
- 2022 : création de quatre terrains de Street-basket 3x3.
- 2023 : végétalisation et transformation de la cour de l'école Jules-Verne en « Cours Oasis ».

Chaque année, la Ville organise une nouvelle édition des PPIG, toujours avec l'engagement municipal de réaliser le projet élu par les habitants avant la fin de l'année. Trois projets, retenus par le Maire et ses élus parmi une dizaine de projets constitués, sont soumis au choix des habitants sous la forme d'une votation par questionnaire. Toutefois, concernant le projet de Cour Oasis, il n'est pas possible de le réaliser totalement en 2023, pour 2 raisons : la complexité technique des réseaux localisés sous la cour ; les fenêtres d'intervention réduites aux périodes de vacances scolaires (pas d'élèves dans l'établissement). Le projet sera finalisé et livré durant l'été 2024. En conséquence, et dans le but de ne pas superposer 2 PPIG en même temps, la prochaine votation PPIG sera organisée en janvier 2025.

Faits marquants 2023 :

- Le Groupe de Suivi de Chantier (GSC) pour la démolition / reconstruction du groupe scolaire Jean-Moulin a été mis en sommeil, après une dernière réunion au mois de janvier pour acter la fin de la démolition. Il sera réactivé pour accompagner le nouveau projet d'école.
- Concernant ce projet, une vaste concertation (356 contributions formelles) a été organisée au mois de mai pour connaître les attentes des habitants relatives à ce nouvel établissement scolaire.
- Le Groupe de suivi de chantier (GSC) pour la réalisation du futur marché de centre-ville a été constitué. Il s'est réuni à 3 reprises dans le cadre du suivi de la démolition de l'ancienne halle. Composé d'une vingtaine d'habitants volontaires, il a rencontré mensuellement les techniciens du chantier pour réduire les contraintes des travaux pour les riverains (bruit, horaires et électrification du chantier, accès des engins au chantier et circulation...), pour veiller à la bonne gestion du site (dépollution, recyclage des matériaux déconstruits...).
- Poursuite des rendez-vous d'hyper-proximité entre le Maire, les élus, les techniciens, et les riverains d'une rue ou habitants d'une résidence : « Mon Maire, ma rue ». 1 réunion a ainsi permis d'échanger avec les riverains de la rue Pointet sur le passage du stationnement unilatéral alterné à un stationnement permanent en chicanes.
- Réalisation de 2 séries de 6 Comités Consultatifs de Quartier (CCQ), en mai et novembre. Ces réunions de quartier, où le Maire est présent, ont permis de rassembler quasiment 700 participants.
- Dès la rentrée scolaire de 2023, à la suite des émeutes urbaines de juin/juillet, le Maire a souhaité initier « Les Rendez-vous du Maire ». Il s'agit de réunions publiques thématiques avec des sous-populations caractéristiques (jeunes, seniors, parents d'élèves, acteurs associatifs). Le premier cycle de 4 réunions est quasiment achevé (jeunes le 22 janvier 2024) : 320 participants pour les 3 premières réunions.

En projet pour 2024 :

- Poursuite de l'accompagnement de la mise en œuvre des projets école Jean-Moulin et nouveau marché de centre-ville avec les Groupes de Suivi de Chantier déjà constitués,
- Maintien du lien d'hyper-proximité avec les habitants lors des opérations "Mon Maire, ma rue",
- Livraison du 4ème Projet Participatif d'Intérêt Général (Cour Oasis), Tenue de deux séries de CCQ en mai et novembre 2023.
- Poursuite des « Rendez-vous du Maire »

5. Vie associative

La Ville bénéficie d'un tissu associatif dense : plus de 300 associations dont une centaine très active. Elle organise chaque année la Rencontre des associations et a créé un Club des bénévoles. Elle a également mis en place un fond d'initiatives locales en 2018.

Les associations, qui œuvrent sur les thématiques du développement durable, participent activement aux actions de la Ville, manifestations (comme la Semaine du développement durable) ou projets. Des jardins partagés, animés par des associations, ont été créés dans certains quartiers de la Ville.

Faits marquants 2023 :

- Renforcement et restructuration du service municipal
- Proposition d'une nouvelle formule pour la Rencontre des associations
- Organisation des Assises des associations
- Simplification du dossier de demande de subvention des associations à la Ville et intégration d'une clause Egalité Femmes/Hommes

En projet pour 2024 :

- La poursuite de ces actions.

6. Manifestations

De nombreuses manifestations sont organisées sur la ville, comme la Semaine Bleue ou les Lumières de Noël... Pour son organisation, la Ville s'oriente de plus en plus vers des manifestations éco-responsables. La plupart des événements sont le support d'actions de sensibilisation.

En projet pour 2024 :

- Renforcer l'éco-responsabilité des manifestations,
- Poursuivre les actions de sensibilisation événementielles et ponctuelles.

3. A travers le dynamisme économique

1. Emploi et insertion

Afin de proposer un accompagnement de grande proximité aux demandeurs d'emploi et de travailler avec les entreprises sur leurs recrutements, la Ville a créé en 2012 l'**Espace emploi André Malraux**. Cet équipement abrite les équipes de la Mission locale et du service municipal de l'emploi, et accueille divers partenaires de l'insertion et de l'emploi.

Au sein de l'Espace Emploi, la Ville et ses partenaires proposent aux habitants un accompagnement individuel et sur-mesure à l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet professionnel. Ils bénéficient également des 10 postes informatiques de l'Espace public numérique (EPN). Chaque année, l'Espace Emploi accueille autour de 2 000 visiteurs.

Au-delà de son accompagnement au fil de l'eau, les équipes de l'Espace emploi conduisent des projets tout public (Forum emploi, sessions de recrutement,...) ou en direction de publics spécifiques : clauses sociales pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, actions de découverte des métiers, dispositif d'accompagnement collectif vers l'alternance, animation d'ateliers sur les savoir-être et la confiance en soi (posture et voix, socio-esthétique...), constitution et animation de Clubs emploi, Handi Job, etc.

Depuis juillet 2021, la Ville est labellisée **Cités de l'emploi**, qui lui permet de mettre en place différentes actions, notamment hors les murs.

En projet pour 2024 :

- Organiser différents événements : Forum de l'emploi en mars 2024, Forum de la reconversion professionnelle en avril 2024, Semaine de l'emploi en mai 2024, Forum Découverte des métiers jeunesse en juin 2024 (collèges et lycées)
- Faire vivre l'espace emploi en proposant des coachings des demandeurs d'emploi)

2. Développement économique

Villeneuve-la-Garenne appartient à un territoire industriel dont la transition est souhaitée plus vertueuse. Aujourd'hui, l'économie est principalement tournée vers les secteurs du commerce, du transport et de la logistique, des services, du secteur de l'image et du numérique.

La Ville mène actuellement des actions pour :

- Favoriser le rapprochement entre les besoins des entreprises et des employeurs locaux et les demandeurs d'emploi du territoire afin de permettre une insertion durable des habitants sur le marché du travail et contribuer à réduire les migrations pendulaires. La proximité est dans l'intérêt des entreprises et des salariés, elle est déclinée à travers la mise en place des forums de l'emploi.
- Promouvoir les principes et les réalités de la Responsabilité Sociétale des Entreprises par leur ancrage local (parrainage, forum emploi et sessions de recrutement, actions de découverte des métiers...),
- Accueillir et accompagner les entreprises dans leurs besoins d'ancrage local,
- Consolider le tissu économique en créant des liens avec lui à travers le club entreprise,
- Créer les conditions pour accueillir TPE et start up en centre-ville.

Faits marquants 2023 :

- Début janvier 2023, installation du Club d'entreprises avec l'objectif de contribuer au développement économique de la ville en créant des liens avec les autres entreprises et les partenaires institutionnels,
- Organisation de Rencontres économiques : le 24 mars – Les grands projets d'une ville en mutation, le 8 juin – L'offre de restauration et des commerces pour les salariés et entreprises de la ville, le 20 octobre – Perspectives pour l'immobilier d'entreprises,

- Déménagement des entreprises situées à l'Hôtel d'entreprises et vente de ce bâtiment, 7 d'entre elles ont intégré l'IFOC,
- Accueil de permanences de l'association Adie qui finance, conseille et accompagne les entrepreneurs dans la création et le développement de leur activité.

En projet pour 2024 :

- Accompagner les entreprises concernées dans leur participation aux JOP 2024,
- Soutenir le Club d'entreprises (AG, animation avec l'AVG, animation avec l'éducation nationale),
- Conventionner avec la CCI afin d'accompagner des auto-entrepreneurs (4 permanences prévues),
- Renouveler l'accueil de permanences de l'Adie dans différents lieux,
- Proposer 3 Rencontres économiques : Mobilité, Sécurité, Rénovation énergétique des bâtiments des entreprises.

3. Commerces

La Ville œuvre à la restructuration de cette offre composée de 80 commerces de proximité (hors centre commercial du Quartz) afin de développer l'attractivité du centre-ville et de la ville en général en contribuant à améliorer le cadre de vie : bourse aux locaux, droit de préemption sur les cessions de fonds de commerce, fonds artisanaux et baux commerciaux, diversification de l'offre alimentaire sur le marché et dans les commerces.

L'association des commerçants apporte une nouvelle dynamique dans les quartiers et développe diverses animations tout au long de l'année.

Faits marquants 2023 :

- Démolition de l'ancienne halle du marché.

En projet pour 2024 :

- Accompagner le démarrage des travaux de la nouvelle halle du marché,
- Conventionner avec la CCI pour la mise en place d'actions à destination des commerces.

5. Une exemplarité à renforcer

1. En déclinant les démarches éco-responsables internes

Suite à l'adoption du plan de sobriété, des gourdes et des polaires ont été distribuées aux agents. Ceci permet d'une part de réduire les déchets plastiques, et d'autre part, d'assurer un confort de travail aux agents malgré une régulation nécessaire des températures des bâtiments.

Dans ce cadre, les référents développement durable ont rédigé une charte éco-responsable pour rappeler les bonnes pratiques. Celle-ci a été affichée lors de la Semaine du développement durable et accompagnée de la proposition de défis sur cette période. 13 équipes ont été constituées représentant 54 agents.

La Ville construit une démarche Qualivilles, référentiel de certification de service qui porte sur la qualité de la relation citoyenne.

2. En s'appuyant sur la commande publique

Depuis 2004, la Ville a mis en place des critères de développement durable pour certains de ses marchés publics, imposé des performances environnementales et intégré des clauses sociales dans certains marchés publics. Une charte intercommunale des clauses sociales est en cours d'élaboration.

En 2022, la Ville a démarré l'élaboration de son **schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsable** (SPASER - obligatoire dès 50 millions €HT d'achats annuels), suivant les 5 grandes thématiques : un achat public au service d'un développement économique responsable et vertueux du territoire, une commande publique locale qui soutient l'économie sociale et solidaire et favorise l'insertion sociale, une commande publique régionale en pointe sur les enjeux environnementaux et l'économie circulaire, une commande publique locale performante, innovante et soucieuse de la bonne gestion des deniers publics, une gouvernance et un pilotage de la commande publique encore plus responsable au sein de la Ville.

Faits marquants 2023 :

- Approbation du SPASER en Conseil municipal de décembre.

3. En déployant la dématérialisation

La Ville a entrepris un important chantier pour dématérialiser ses procédures. Elle a ciblé son action sur les secteurs de la commande publique, du courrier et des finances (avec 3 volets réalisés : les bons de commande, les bordereaux et les factures).

En 2023, la Collectivité a poursuivi cette action en confortant :

- La dématérialisation avec le lancement du projet de parapheur électronique,
- La dématérialisation des fiches de paie avec le déploiement de coffres-forts électroniques pour les agents,
- Le déploiement du nouveau logiciel courrier.

Par ailleurs, la Ville a déployé une nouvelle formule du magazine municipal avec du papier labellisé PEFC qui participe à la gestion durable des forêts (garantie contre la déforestation).

4. En optimisant le télétravail

Début 2020, la phase expérimentale du télétravail a été lancée, avec une quinzaine d'agents volontaires. Avec la crise sanitaire, le télétravail a été amplifié et élargi suivant les directives du gouvernement. Désormais, le télétravail est une option possible pour les postes le permettant selon un forfait de 25 jours par an, ou d'une journée fixe par semaine.

En 2023, on recense 32 nouveaux télétravailleurs, portant le nombre à plus de 80 télétravailleurs réguliers au sein de la collectivité.

5. En réduisant l'impact des déplacements

La flotte automobile (environ 70 véhicules) est aujourd'hui dotée de 26 véhicules électriques et 1 hybride. Avec la mise en place de la Zone à Faibles Émissions mobilité, les véhicules sont désormais pourvus de vignettes Crit'Air.

Crit'Air E	Crit'Air 1	Crit'Air 2	Crit'Air 3	Crit'Air 4 et plus	Total
26 (26 en 2022)	7 (3 en 2022)	19 (19 en 2022)	6 (7 en 2022)	9 (9 en 2022)	67 (64 en 2022)

Répartition des véhicules communaux suivant les vignettes Crit'Air

La flotte automobile comprend également 2 autocars thermique (Crit'Air 3 et 5), 2 chariots élévateurs (1 au gaz et 1 électrique, 3 tracteurs, 2 véhicules poids-lourds (Crit'Air 4 et 5) et 1 moto 3 roues électrique.

Le développement du télétravail et des réunions en distanciel ont permis de diminuer les déplacements des agents. De nombreux agents optent pour les mobilités douces pour leurs trajets domicile/travail ou internes à la collectivité.

Un état des lieux des stationnements vélos pour les agents a été amorcé à l'été 2023, dans l'objectif de le renforcer afin de favoriser les déplacements domicile/travail des agents en vélo.

En plus de la participation de la Ville pour l'achat des titres de transport pour les trajets domicile-travail des agents, la Ville a mis en place le Forfait Mobilité Active, qui permet d'octroyer une prime annuelle aux agents effectuant ces trajets en vélo ou en covoiturage.

En projet pour 2024 :

- Décliner régulièrement les engagements de la charte éco-responsables, avec des focus en lien avec les événements nationaux, la saisonnalité...
- Poursuivre les actions de dématérialisation et s'inscrire dans la démarche proposée par l'EPT Boucle Nord de Seine pour la mise en place d'une stratégie numérique responsable,
- Poursuivre le plan de renouvellement de la flotte automobile,
- Enclencher une étude type Plan Mobilité Administration,
- Renforcer les stationnements vélos pour les agents,
- Acquérir des vélos communaux pour les déplacements internes des agents.